



Rapport d'activité 2015

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU RAPPORT SUR

 www.anses.fr

4

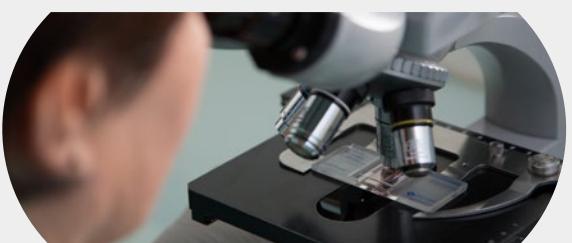
ÉDITORIAL
CAROLINE GARDETTE
ENTRETIEN
PR DIDIER HOUSSIN

6

CHRONOLOGIE

10

L'ANSES ET
SES MISSIONS



22

PROTÉGER
AU QUOTIDIEN



34

ACQUÉRIR
DES CONNAISSANCES
EN SANTÉ HUMAINE,
ANIMALE ET VÉGÉTALE



42

INFORMER
ET COMMUNIQUER



46

NOUER
DES PARTENARIATS
NATIONAUX
ET INTERNATIONAUX



52

RESSOURCES



58

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION



62

GLOSSAIRE



ÉDITORIAL



Caroline Gardette
Directrice générale suppléante

Après cinq années d'existence, l'Anses est reconnue pour sa capacité à prendre en compte de façon intégrée et anticipative, les risques auxquels l'homme est exposé en tant que travailleur, consommateur et citoyen, en conciliant une expertise collective et indépendante de haut niveau scientifique, une gouvernance ouverte à l'ensemble des parties prenantes et un fort rayonnement en Europe et à l'international.

L'année 2015 a constitué un tournant puisque l'Anses a la responsabilité, depuis le 1^{er} juillet, de délivrer, retirer et modifier les autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, modifiant, de fait, sensiblement son positionnement. Cette évolution majeure s'est faite dans un souci constant de transparence et d'indépendance (pour éviter toute confusion entre ses différents métiers) et de performance (pour répondre au mieux aux attentes de nos interlocuteurs). Ce transfert s'accompagne, par ailleurs, d'un renforcement des capacités de l'Agence à capturer, analyser et exploiter toutes les données utiles, relatives à l'impact des produits et pratiques sur l'homme et son environnement.

Au-delà du domaine phytosanitaire, le dynamisme de l'Agence s'est traduit, tout au long de l'année, par la diversité de ses travaux dans l'ensemble de ses champs de compétences : 195 avis et rapports d'expertise publiés sur des thématiques majeures, 144 autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires et 760 procédures de modifications d'autorisation de mise sur le marché évaluées dans le même domaine, 533 articles scientifiques publiés par les scientifiques de l'Agence (dont 325 de rangs A+ et A), inauguration du nouveau siège de Maisons-Alfort par trois ministres de tutelle, célébration du 40^e anniversaire du laboratoire de Fougères, signature d'un accord de coopération avec le Centre national chinois pour l'évaluation des risques sanitaires des aliments (CFSA)... sans oublier les 31 événements scientifiques et les 24 réunions d'échanges et d'information avec les parties prenantes organisés par l'Anses au cours de l'année.

L'année 2015 s'est également inscrite dans la poursuite des efforts d'optimisation des moyens au service de nos missions et activités pour anticiper les enjeux futurs. Je pense notamment au déploiement du référentiel des métiers et compétences à l'ensemble des entités de l'Agence, au développement de notre nouvel outil de gestion des achats, à la préparation du passage au système comptable GBCP, à l'optimisation du fonctionnement sur le campus de Maisons-Alfort, ou encore à la mutualisation des systèmes qualité des laboratoires.

Et puis la fin de l'année 2015 a été marquée, à l'Anses, par le départ de son directeur général, Marc Mortureux, qui a construit l'Agence que nous connaissons aujourd'hui et qui a su en faire, par sa volonté, son expérience, ses compétences et son engagement profond, un acteur majeur du paysage sanitaire pour répondre aux attentes de protection des travailleurs, des consommateurs et des citoyens de notre pays.

ENTRETIEN



Pr Didier Houssin
Président du Conseil d'administration

Alors que l'Anses atteignait sa cinquième année d'existence, trois événements importants ont marqué, en 2015, la vie de l'Agence et animé les travaux de son conseil d'administration.

Marque de confiance de la part des ministères, mais aussi exigence importante en termes de charge de travail et de responsabilité, l'année 2015 a été marquée par une forte extension des missions de l'Agence concernant le transfert de la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, mais aussi en termes de toxicovigilance. Cette évolution majeure a imposé à l'Anses des évolutions importantes, organisationnelles, réglementaires et financières. Celles-ci ont fait l'objet de discussions approfondies et constructives au sein du conseil d'administration, qui a été attentif à l'adéquation des moyens aux nouvelles missions et à la nécessité de maintenir les conditions d'indépendance de l'expertise scientifique de l'Agence. Dans ce nouveau contexte, le conseil d'administration a validé l'avenant au contrat d'objectifs et de performance, intégrant ainsi les actions complémentaires que l'établissement aura à mener dans le cadre de ses nouvelles missions pour les années 2015-2017.

Les personnels du siège de l'Anses vont affronter ces nouvelles missions, et sans doute d'autres nouvelles missions dans le domaine des produits biocides, dans de meilleures conditions de travail, après l'installation du siège de l'Anses dans le nouveau bâtiment Copernic construit sur le site de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort. Le conseil d'administration a eu la satisfaction de voir l'aboutissement réussi de ce projet dont il avait accompagné la mise en œuvre depuis plusieurs années.

Le troisième événement que je souhaite évoquer est le départ de l'Anses de Marc Mortureux, directeur général depuis la création de l'Agence. Les actions importantes qu'il a conduites, l'esprit d'équipe qu'il a inspiré à l'Anses et la relation de travail et de confiance qu'il a su établir avec son conseil d'administration méritent d'être salués.

Alors que l'automne 2016 sera marqué par la fin du mandat du conseil d'administration actuel, je tiens enfin à remercier l'ensemble des personnels de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration pour leur participation active, la qualité de leurs débats, et leur soutien constant aux activités de l'Anses.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2015

JANVIER

9 Publication d'un avis concluant que le manque d'élément probant ne permet pas d'encourager la substitution du sucre par des édulcorants intenses dans le cadre d'une politique de santé publique.

26 L'Anses lance six appels à candidatures publics pour renouveler ses comités d'experts et groupes de travail indépendants.

28 Accueil d'un séminaire du Réseau français de santé animale sur la maladie de Schmallenberg.

29 Lancement de Pesti'home, la première étude sur les utilisations domestiques des pesticides, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

FÉVRIER

3 L'Anses signe avec son homologue chinois, le Centre national chinois pour l'évaluation des risques sanitaires des aliments, un accord de coopération pour favoriser la convergence des normes et des méthodes de surveillance en sécurité sanitaire des aliments.

5 L'Agence nationale du médicament vétérinaire met à disposition une nouvelle version de l'index des médicaments vétérinaires autorisés en France.

6 Ouverture du compte LinkedIn de l'Agence (<https://www.linkedin.com/company/french-agency-for-food-environmental-and-occupational-health-&safety-anse>).

11 De nouveaux outils pour la rédaction des guides de bonnes pratiques d'hygiène à disposition des professionnels.

21 au **1^{er}** mars. Au Salon international de l'agriculture, l'Anses invite le public à s'immerger dans le monde des experts scientifiques.



MARS

4 L'Anses et l'INRS renforcent leur partenariat en signant une convention cadre pour une durée de quatre ans.

5 L'Anses recommande de limiter la mise sur le marché de produits contenant des nanoparticules d'argent aux applications dont l'utilité est clairement démontrée.

25 au **27** Le laboratoire de sécurité des aliments, en tant que laboratoire de référence de l'Union européenne, organise, à Maisons-Alfort, le 9^e atelier des laboratoires nationaux de référence pour *Listeria monocytogenes*.

AVRIL

26 L'Anses et Fredon France signent un accord cadre de coopération au service de la santé des végétaux.

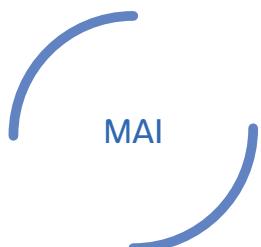
26 L'Anses et l'Ineris signent, avec AgroParisTech, un accord de coopération pour la mise en place d'une nouvelle formation d'ingénieurs.

7 À l'occasion de la Journée mondiale de la santé de l'OMS dédiée à la sécurité sanitaire des aliments, l'Anses rappelle les gestes simples à mettre en œuvre pour éviter les intoxications alimentaires.

9 Consommation d'insectes: prudence, notamment pour les consommateurs présentant des prédispositions aux allergies.



29 La réutilisation des eaux grises dans l'habitat ne devrait être envisagée que pour des usages strictement limités, dans des environnements géographiques affectés durablement et de façon répétée par des pénuries d'eau.



6 Le laboratoire d'hydrologie de Nancy reçoit une délégation de scientifiques du laboratoire de référence luxembourgeois de l'Administration de la gestion de l'eau.



12 Mise en consultation publique des propositions de lignes directrices explicitant les critères qui seront pris en compte pour délivrer ou non les autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture et adjuvants.

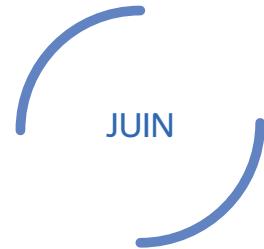


19 L'Anses organise ses rencontres scientifiques à Paris sur le thème des agents biologiques dans les environnements et leurs effets sur la santé.

27 au **28** Le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy, laboratoire de référence de l'Union européenne pour la rage, organise la 7^e réunion annuelle sur la rage, à Zagreb, en Croatie.

28 Accueil d'une délégation de la commission sur la sécurité sanitaire alimentaire du Japon.

28 au **29** Le laboratoire de sécurité des aliments, en tant que laboratoire de référence de l'Union européenne sur les staphylocoques à coagulase positive, organise, à Maisons-Alfort, le 9^e atelier annuel des laboratoires nationaux de référence sur ces staphylocoques.



3 Marc Mortureux, directeur général de l'Anses, donne une conférence « Manger, c'est bon pour la santé, mais comment manger en toute sécurité ? » à l'Exposition universelle de Milan.

3 Le laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort est désigné laboratoire de référence de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour la fièvre aphteuse.

9 Le rapport pré-définitif sur l'évaluation des risques sanitaires pour les enfants liés à l'exposition aux radiofréquences est mis en consultation publique.

29 au **3** juillet. Organisation de la première université d'été de l'Anses sur les études de l'alimentation totale, avec l'OMS et sous le label « Pavillon France - Exposition universelle Milan 2015 ».

30 Le laboratoire de Fougères fête ses quarante ans au service de la sécurité des consommateurs.



CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2015

JUILLET

1^{er} L'Agence désormais en charge de la gestion des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture et adjuvants, ainsi que de la mise en place d'un dispositif de « phytopharmacovigilance ».

1^{er} Une nouvelle direction est installée à l'Anses : la direction des autorisations de mise sur le marché.

1^{er} L'Anses fête ses cinq ans !



7 Inauguration officielle du nouveau siège de l'Agence en présence des ministres Marisol Touraine, en charge de la Santé, Stéphane Le Foll en charge de l'Agriculture, de Martine Pinville, en charge de la Consommation, de Jean-Yves Le Déaut, président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et de Christian Favier, président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

10 À l'occasion de la Fête de la mer, l'Anses et le Conseil régional du Nord-Pas de Calais signent un protocole de coopération autour de la sécurité des aliments et de la qualité des produits de la mer.

22 Publication d'une étude montrant que les produits alimentaires premiers prix, les marques de distributeurs et les marques nationales ne présentent pas de différence significative de composition nutritionnelle.

23 Le laboratoire de la santé des végétaux confirme la présence de *Xylella fastidiosa* sur la commune de Propriano, en Corse.

SEPTEMBRE

9 Publication d'une évaluation des risques sanitaires pour les travailleurs liés à la pollution de l'air des enceintes ferroviaires souterraines.



AOÛT

25 L'Anses se mobilise pour faire face à la réémergence de la fièvre catarrhale ovine à sérotype 8 dans le centre de la France.



14 L'Anses publie les résultats de son expertise sur l'impact des co-expositions des abeilles à différents facteurs de stress et leur rôle respectif dans les phénomènes d'affaiblissement, d'effondrement ou de mortalité des colonies.

15 au **18** Au Salon international de l'élevage de Rennes, l'Anses présente ses derniers travaux en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments.

17 au **18** L'Anses, le Cirad, l'Inra et le Cnev, co-organisent un séminaire sur la maîtrise des vecteurs à l'heure du changement climatique.

28 Lancement public de l'action conjointe européenne sur la nutrition et l'activité physique Janpa, coordonnée par l'Anses et la direction générale de la Santé.



2 Avec l'arrivée de l'automne, l'Anses rappelle ses recommandations pour profiter de sa cueillette de champignons sans s'intoxiquer.



5 L'Anses signe un accord de coopération scientifique avec son homologue japonais dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

7 au **9** Le 4^e colloque scientifique international de l'association Med-Vet-Net pour la recherche sur les zoonoses est accueilli à l'Anses.

7 au **11** Fête de la science : les laboratoires ouvrent leurs portes pour rapprocher science et citoyen.

12 L'Anses organise ses rencontres scientifiques à Paris sur le thème « Exposition aux agents physiques et aux nouvelles technologies : quels effets sanitaires ? ».

21 Lancement de l'appel à projets de recherche sur les thèmes « Environnement-Santé-Travail » et « Radiofréquences et santé ».

22 Pour prévenir le risque d'incendie domestique en France, privilégier des mesures alternatives au traitement par des retardateurs de flamme, des meubles rembourrés.



2 Conférence annuelle dédiée à la résistance aux antibiotiques et à ses impacts en santé animale et humaine.

4 L'Anses renouvelle son protocole d'entente avec l'Académie chinoise des sciences agricoles.

13 L'Anses renouvelle son protocole d'entente avec l'Institut national de santé publique du Québec.

18 L'ANMV et l'Institut de contrôle du médicament vétérinaire de la République populaire de Chine (IVDC) signent la prolongation de leur protocole d'entente technique.

18 Réception officielle du président de Mongolie M. Tsakhiagiyn Elbegdorj à l'Anses.

23 Premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène détecté dans une basse-cour de Dordogne : l'Anses et son laboratoire de Ploufragan-Plouzané se mobilisent.

30 Rencontres scientifiques dédiées à la santé des abeilles et à l'impact de la co-exposition à différents facteurs de stress organisées à Paris.



4 Deux outils de hiérarchisation des maladies animales pour les professionnels de l'élevage, disponibles sur le site internet de l'Agence.

17 L'Anses publie son expertise sur les effets potentiels pour la santé des travailleurs liés à l'exposition à des fragments de clivage de minéraux dans les matériaux de carrières.

18 Gagner en efficacité pour l'information du consommateur et la prévention des risques microbiologiques dans les aliments : les recommandations de l'Agence.

18 L'Anses signe un accord avec le Centre chinois de santé et épidémiologie animales (CAHEC).



L'ANSES ET SES MISSIONS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, instance scientifique indépendante, a pour rôle central d'évaluer les risques sanitaires afin d'éclairer l'action publique et ainsi de contribuer à assurer la sécurité des populations, des travailleurs et des consommateurs. Elle intervient dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, du travail, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif, travaillant dans les domaines de compétences des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Par ses activités de veille, d'expertise, de recherche et de référence, l'Agence évalue l'ensemble des risques (microbiologiques, physiques ou chimiques) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les moments de sa vie, sur son lieu de travail, pendant ses transports, ses loisirs ou via son alimentation. Cette activité repose sur la mise en œuvre d'une expertise scientifique indépendante et pluraliste, réalisée au sein de collectifs d'experts indépendants, en intégrant les dimensions socio-économiques du risque.

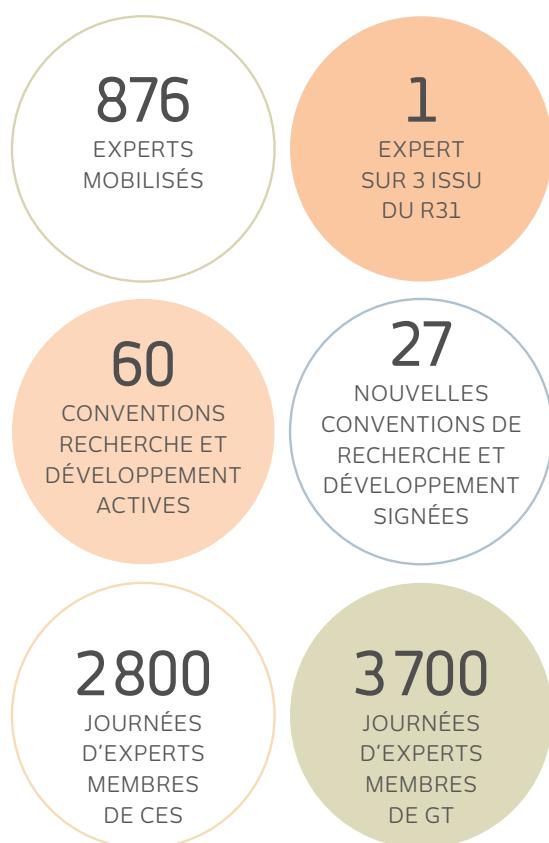
■ Ses métiers

Le cœur de l'action de l'Anses est l'évaluation des risques sanitaires. Cette mission est nourrie par les connaissances générées par les activités de veille, de recherche et de référence de l'Agence. En retour, l'évaluation des risques permet d'orienter la veille et d'identifier de nouvelles questions de recherche.

L'évaluation des risques sanitaires

L'Anses, à travers sa direction de l'évaluation des risques, assure des missions d'évaluation dans les domaines de l'alimentation, de la santé-environnement, de la santé au travail, de la santé, de l'alimentation et du bien-être des animaux, et de la santé des végétaux. Elle s'appuie à la fois sur l'expertise de ses scientifiques internes et sur les quelque 800 experts externes qu'elle mobilise dans ses collectifs d'experts (comités d'experts spécialisés et groupes de travail). Dans son domaine de compétences, elle assure des missions d'alerte et de vigilance, organise les études et enquêtes nécessaires à la collecte des données utiles à ses travaux d'expertise, gère les observatoires et bases de données qui y sont associés et mène à bien les déve-

loppements méthodologiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions. La direction est également chargée d'évaluer les substances chimiques dans le cadre des règlements européens REACH et CLP. Dans ce cadre, elle propose des mesures de gestion pour certaines substances et réalise les dossiers qui sont transmis à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).



L'Agence a également pour mission d'évaluer, selon les réglementations en vigueur, les produits phytopharmaceutiques, les matières fertilisantes et supports de culture, ainsi que les produits biocides, avant qu'une décision d'autorisation de mise sur le marché ne soit prise. Ainsi, pour chaque dossier qui lui est soumis, la **direction de l'évaluation des produits réglementés** évalue les risques pour l'homme et l'environnement, associés à chacun des usages revendiqués pour le produit, ainsi que son efficacité. De même, l'**Agence nationale du médicament vétérinaire** évalue les risques pour l'animal, l'homme et l'environnement liés à l'usage des médicaments vétérinaires.

La direction de l'évaluation des produits réglementés participe également, en soutien à la direction de l'évaluation des risques de l'Anses, à l'évaluation des substances chimiques dans le cadre des règlements européens REACh et CLP pour les parties physico-chimie et écotoxicologie-environnement. Elle prépare les dossiers français de classification et d'étiquetage harmonisés pour les substances phytopharmaceutiques ou biocides.

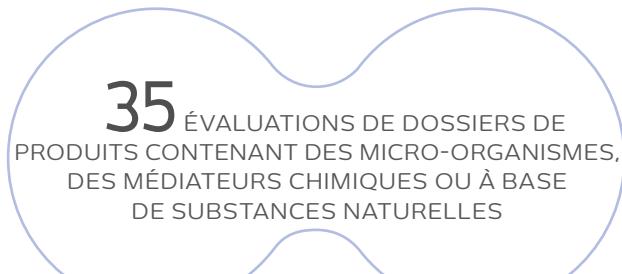
INDÉPENDANCE DE L'EXPERTISE

Le conseil scientifique, présidé par le professeur Paul Frimat, est garant de la qualité et de l'indépendance de l'expertise de l'Agence. Composé exclusivement de scientifiques, français et étrangers, il est notamment chargé de valider les orientations scientifiques de l'Agence, de superviser le processus d'évaluation de l'activité de recherche de l'Agence et de valider la sélection des experts composant les comités d'experts spécialisés (CES).

Pour mener à bien ses évaluations de risque et élaborer des recommandations, l'Anses s'appuie sur 18 comités d'experts spécialisés et met en œuvre une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Le 26 janvier 2015, l'Agence a lancé six appels à candidatures publics pour renouveler cinq de ses comités d'experts et cinq groupes de travail.

L'ÉVALUATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN CHIFFRES

En 2015, la direction de l'évaluation des produits réglementés a finalisé l'évaluation de 1200 dossiers et rédigé 14 rapports d'évaluation relatifs à des substances actives en tant qu'État membre rapporteur ou État membre co-rapporteur. Elle a par ailleurs poursuivi ses travaux sur les méthodologies en évaluation de risque.





PAUL FRIMAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

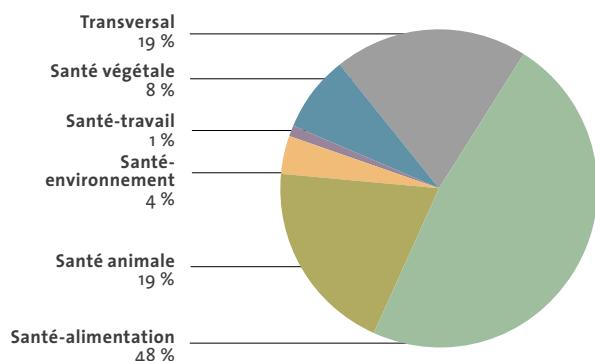
2015 restera pour l'Anses source d'évolution, de réflexion et de dynamisme scientifique. Que ce soit avec les différentes dispositions législatives et réglementaires concernant la gestion des produits phytosanitaires ou bien les nouveaux dispositifs de vigilance, le conseil scientifique a rappelé l'importance d'une démarche indépendante et de haute qualité scientifique. Il a souligné la nécessité de bien séparer les processus de décision entre l'évaluation et la gestion du risque. Les discussions franches avec la direction ont ainsi permis la mise en place d'une structuration qu'il faudra suivre et évaluer.

De la même manière, le conseil scientifique a initié et suivi le Groupe de travail Méthodologique (GT Mer) sur l'évaluation des risques et l'expertise. Il rendra ses premiers avis courant 2016.

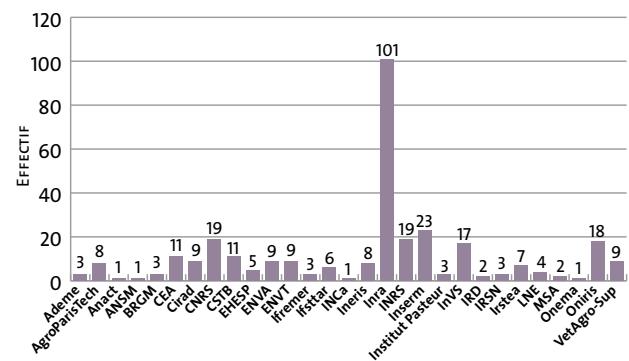
Merci encore à tous, membres du conseil scientifique, membres des différents comités d'experts spécialisés, groupes de travail et agents de l'Anses. L'engagement de chacun permet à l'Agence de conforter son excellence scientifique et sa reconnaissance à l'international.

LES EXPERTS DE L'ANSES EN QUELQUES CHIFFRES

MANDATS D'EXPERTS PAR DOMAINES



LES EXPERTS DU RÉSEAU R31



Délivrance, modification et retrait des autorisations de mise sur le marché de produits réglementés

Le 1^{er} juillet 2015, l'Anses s'est vu confier de nouvelles missions par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt parmi lesquelles la gestion des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, et de leurs adjutants. Pour garantir la séparation fonctionnelle entre l'évaluation scientifique des dossiers et la délivrance des autorisations, une nouvelle **direction des autorisations de mise sur le marché** a été mise en place en juillet 2015. Des lignes directrices ont par ailleurs été établies pour préciser les critères pris en compte dans le processus de décision des autorisations de mise sur le marché (AMM), sur la base du résultat de l'évaluation scientifique, et dans le respect des exigences du règlement européen.

En outre, conformément à la loi, un **comité de suivi des autorisations de mise sur le marché** a été constitué. Cette structure consultative permet de donner à la direction de l'Agence un éclairage complémentaire à l'évaluation scientifique, pour s'assurer notamment que les mesures de gestion des risques imposées dans le cadre des AMM sont现实istes et efficaces en situation réelle, au regard des contraintes des pratiques de terrain.

La direction des AMM a également une mission d'inspection en ce qui concerne la production, la formulation, l'emballage et l'étiquetage de ces mêmes produits.



FRANÇOISE WEBER, NOMMÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE EN CHARGE DES PRODUITS RÉGLEMENTÉS

Dans le cadre de l'exercice de ses nouvelles missions dans le champ de la mise sur le marché et du suivi de l'impact des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, l'Anses a renforcé sa direction générale au mois de septembre 2015, par la nomination de Françoise Weber au poste de directrice générale adjointe en charge des produits réglementés.

A sein de la direction générale, Françoise Weber assure le pilotage et la coordination des différentes entités de l'Agence impliquées dans ce dispositif, sans autorité hiérarchique sur l'évaluation scientifique et en lien avec les autres travaux d'expertise sur les produits chimiques et les missions de veille et d'alerte. Elle a pour mission de garantir la cohérence et la pertinence des actions menées. Elle a la responsabilité de signer les décisions d'autorisation de mise sur le marché des produits, par délégation du directeur général, ainsi que leur renouvellement, modification, suspension ou retrait, dans le cadre de la réglementation européenne et nationale.



Mon action s'inscrit tout entière dans le cadre des principes fondateurs de l'Anses : rigueur et indépendance de l'évaluation scientifique des risques dans l'examen de chacune des demandes d'autorisation de pesticides, mais aussi transparence et vigilance face à des exigences multiples : la santé des professionnels et des populations, la protection de l'environnement et l'efficacité agronomique.



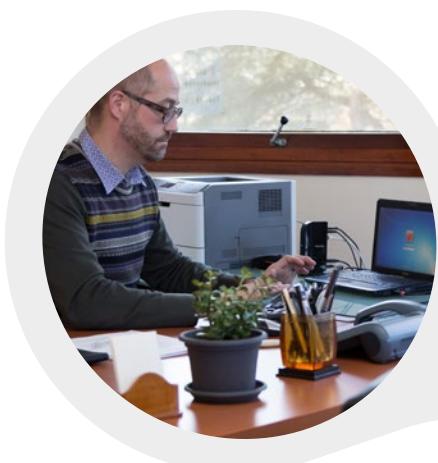
Le 18 novembre, lors de la rencontre annuelle des directeurs, l'ANMV et l'Institut de contrôle du médicament vétérinaire de la République populaire de Chine (IVDC), ont signé la prolongation du protocole d'entente technique qui les lie depuis 2010. Cette réunion annuelle a notamment permis de réfléchir aux actions à mener pour les cinq années à venir: évaluation, inspection, mais aussi antibiorésistance font partie des thèmes qui seront développés dès 2016.

L'Agence nationale du médicament vétérinaire, ou ANMV, au sein de l'Anses, est l'autorité compétente française en matière d'évaluation et de gestion du risque pour le médicament vétérinaire. Elle est notamment responsable de :

- la délivrance des autorisations administratives relatives au médicament vétérinaire ;
- la surveillance des effets indésirables des médicaments ;
- la délivrance des autorisations administratives et le contrôle des établissements pharmaceutiques ;
- le contrôle de la qualité et la surveillance du marché des médicaments vétérinaires.

L'ANMV assure la représentation de la France au sein des groupes de travail et comités concernant le médicament vétérinaire à l'Agence européenne du médicament et auprès des autres instances communautaires et internationales. Afin d'anticiper l'entrée en vigueur du futur règlement encadrant les médicaments vétérinaires en Europe, qui va modifier les procédures européennes d'autorisation du médicament vétérinaire, l'ANMV a entamé une réflexion sur son positionnement en tant qu'autorité compétente d'évaluation et de gestion des autorisations des médicaments vétérinaires. Ce travail permettra de dégager des pistes d'amélioration pour optimiser l'efficacité des processus d'évaluation et conforter son positionnement dans le réseau des agences nationales, ainsi qu'auprès de l'Agence européenne du médicament.

L'ANMV assure également le mandat de centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur les médicaments vétérinaires.



L'ANNÉE 2015 DE L'ANMV EN CHIFFRES

- > **144** AMM délivrées en 2015
- > **760** procédures de modifications d'AMM évaluées
- > **151** renouvellements et **13** transferts entre titulaires
- > **597** autorisations d'importation délivrées
- > **59** soumissions d'essais cliniques
- > **6** demandes d'autorisation temporaire d'utilisation
- > **3** instructions de demandes d'importation parallèle

INSPECTION ET SURVEILLANCE DU MARCHÉ

- > **82** inspections d'établissements pharmaceutiques
- > **9** demandes d'autorisation d'ouverture
- > **80** demandes de modification, **8** de transfert
- > **2 780** certificats pour l'exportation de médicaments vétérinaires
- > **59** certificats de libération officielle de lots
- > **213** analyses de contrôle de la qualité réalisées sur **54** médicaments vétérinaires
- > **85** demandes de qualification
- > **67** déclarations de rupture d'approvisionnement
- > **98** déclarations de défauts qualité ayant conduit à **52** rappels de lots
- > **711** dépôts de publicité

PHARMACOVIGILANCE

- > **3 928** déclarations d'effets indésirables évaluées parmi lesquelles **1 877** déclarations jugées graves



L'acquisition de connaissances en santé humaine, animale et végétale

L'Anses dispose de **onze laboratoires de référence et de recherche** implantés sur tout le territoire, au plus près des filières, qui exercent leurs activités dans trois grands domaines : la santé et le bien-être des animaux, la sécurité sanitaire des aliments (chimie et microbiologie), y compris l'eau de consommation, et la santé des végétaux.

Par leurs missions de recherche, d'expertise, de référence analytique, d'alerte et d'appui scientifique et technique, ils assurent un rôle essentiel dans la connaissance des dangers et la collecte des données issues notamment des réseaux de laboratoires agréés. Ils contribuent ainsi à la surveillance épidémiologique et sont reconnus au niveau international dans leurs différents champs d'expertise : épidémiologie, microbiologie et résistance aux antimicrobiens, toxines et contaminants physicochimiques...

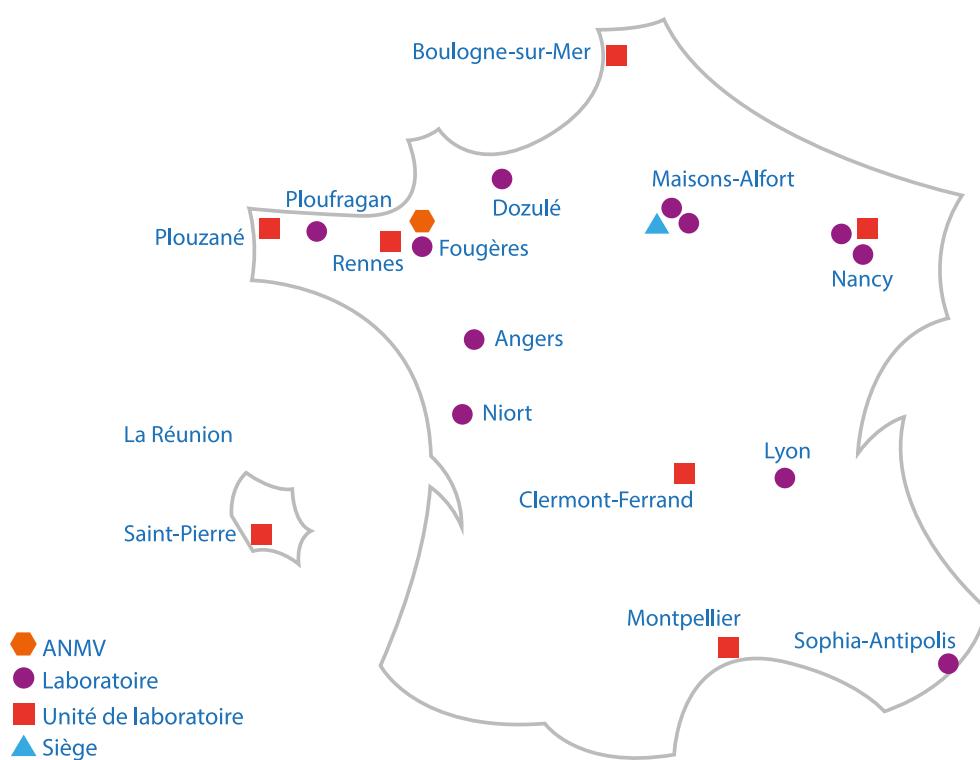
La direction des laboratoires anime et coordonne les activités de ces onze laboratoires. Elle construit, avec les directeurs des laboratoires, les orientations scientifiques quadriennales, s'assure de la cohérence des travaux menés et facilite la valorisation interne et externe de l'expertise.

Elle veille par ailleurs, par le rapprochement avec les équipes des directions d'évaluation des risques sur différentes thématiques identifiées (coquillages, produits de la ruche...), à ce que les travaux scientifiques des laboratoires répondent pleinement aux besoins de développement de connaissances au service des activités d'évaluation des risques de l'Agence. Elle assure par ailleurs l'animation scientifique inter-laboratoires de l'Agence, autour notamment de l'organisation de manifestations scientifiques.

Le conseil scientifique et son émanation dédiée (**la commission scientifique des laboratoires**) apportent leur appui dans la construction des orientations scientifiques et la mise en cohérence des travaux, autour de thématiques transverses discutées collectivement (résistance aux antibiotiques, phytosanitaires et biocides, franchissement de la barrière de transmission inter-espèces, nouvelles technologies en chimie, conservation et valorisation du patrimoine biologique...).

Les activités scientifiques des laboratoires font par ailleurs l'objet d'un processus d'évaluation collective quadriennale, par des évaluateurs externes à l'Agence, afin de bénéficier d'une vision indépendante de la pertinence et de la qualité scientifique de leurs activités. Les résultats de cette évaluation sont examinés par le conseil scientifique et pris en compte dans les orientations de l'Agence.

L'ANSES EST RÉPARTIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



LE LABORATOIRE DE FOUGÈRES: QUARANTE ANS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Le laboratoire de l'Anses de Fougères, spécialisé dans la recherche de résidus de médicaments vétérinaires dans l'alimentation, dans la résistance des bactéries aux antibiotiques et aux désinfectants, mais aussi expert en toxicologie, fêtait en 2015 ses quarante ans. La célébration de cet anniversaire a été l'occasion de dresser le bilan des quarante années passées qui ont fait du laboratoire une référence en Europe et à l'international, et de réfléchir à la place qu'il occupera au service de la surveillance des risques dans les années à venir. C'était également l'occasion de célébrer le rapprochement de l'Anses et de l'Institut en Santé Agro-Environnement, au sein du pôle d'excellence BioAgroPolis, marquant l'ancrage du laboratoire dans son territoire.

Au-delà de ses propres laboratoires, l'Anses est aussi chargée de mettre en relation le monde de la recherche avec les activités d'évaluation des risques qu'elle mène. Ainsi, *via la direction recherche et veille*, elle finance des activités de recherche à travers le Programme national de recherche environnement-santé-travail (PNREST) et réalise une veille et des cartographies d'activités. Enfin, la direction anime le réseau des 31 organismes partenaires de l'Anses (R31), afin de fédérer les compétences disponibles en France autour de questions liées aux risques sanitaires.

■ Une gouvernance ouverte sur la société

L'Anses donne une large place au dialogue avec l'ensemble des parties prenantes : associations, ONG, partenaires sociaux et organisations professionnelles. Celles-ci siègent à son conseil d'administration et sont notamment associées à la définition du programme de travail de l'Agence. Elles peuvent la saisir de sujets qui les préoccupent.

Par ailleurs, cinq comités d'orientation thématiques (alimentation, santé-environnement, santé travail, santé et bien-être animal, santé des végétaux) associent la direction de l'Agence, des membres du conseil d'administration et des personnalités extérieures très impliquées et/ou emblématiques de tendances de la société civile. Ces comités contribuent à la définition des orientations stratégiques de l'Agence et à l'expression des besoins en termes d'évaluation des risques et de recherche.

Le travail de veille sociétale et d'identification des acteurs de la société concernés par les risques sanitaires liés à l'alimentation, l'environnement ou le travail, permet également de faire émerger des questionnements, des attentes ou des connaissances susceptibles d'orienter la conduite de l'expertise. La construction et l'entretien d'un dialogue régulier (rencontres thématiques, auditions, consultations, restitution des travaux, etc.), contribue à la robustesse scientifique et à la pertinence sociale des travaux produits par l'Agence. Il permet d'entretenir la confiance et d'assurer la transparence vis-à-vis des parties prenantes, une des valeurs fondatrices de l'Anses.

Les deux comités de dialogue « Radiofréquences et santé » et « Nanomatériaux et santé », installés respectivement en 2011 et 2012, représentent par ailleurs des dispositifs spécifiques particulièrement importants, pour nourrir des échanges pérennes entre les scientifiques et experts de l'Agence, les associations de citoyens, les syndicats de salariés et les industriels concernés.

Sur plus de
1 478 productions
 scientifiques déclarées (articles,
 conférences, congrès, thèses, rapports
 d'expertises, ouvrages, etc.),
533 articles scientifiques ont été publiés
 par les scientifiques de l'Agence,
 dont **325** sont de rangs
 A+ et A.

L'ANSES ET SES MISSIONS



OUVERTURE DE L'EXPERTISE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le 9 avril 2015, l'Agence a organisé une journée d'échanges avec les parties prenantes sur la méthodologie de l'expertise et de l'évaluation des risques. Cette rencontre figurait au programme de la feuille de route 2014-2016 du comité de dialogue Radiofréquences et santé, présidé par Marie-Line Meaux, présidente de la section « Risques-Sécurité-Sûreté » du Commissariat général au développement durable. Ce séminaire a rassemblé plus d'une soixantaine de participants. La présentation de différentes études de cas (expertises sur les radiofréquences et sur le bisphénol A, travaux du CIRC et du groupe d'experts mis en place à l'Agence sur la méthodologie de l'expertise) a suscité des échanges nourris sur les questions de poids de la preuve, de traitement des incertitudes et des données contradictoires, ainsi que l'harmonisation possible des procédures d'expertises.

Enfin, l'Anses, ainsi que quatre autres établissements publics de recherche et d'expertise, a adopté en septembre 2011, une charte d'ouverture de l'expertise à la société. L'objectif poursuivi par cette charte est d'appliquer les principes de transparence et de participation en prenant en compte les connaissances concrètes et les interrogations des acteurs concernés. Une telle approche est de nature à conduire à une évaluation plus robuste. *In fine*, la qualité des décisions susceptibles de découler du processus et leur compréhension par tous les acteurs peuvent s'en trouver améliorées.

JOURNÉES DE FORMATION DES ANIMATRICES DU RÉSEAU WOMEN IN EUROPE FOR A COMMON FUTURE

Pour la seconde année consécutive, l'Anses a accueilli plus d'une vingtaine d'animatrices les 5 et 6 novembre 2015 pour présenter et discuter divers travaux de l'Agence (étiquetage des produits d'ameublement, retardateurs de flammes dans les meubles rembourrés, substances chimiques dans les jouets, information du consommateur pour la prévention des risques microbiologiques dans les aliments). Ce type de journée illustre l'un des engagements de la charte de l'ouverture de l'expertise à la société.



■ La déontologie

Trois questions à Pierre Le Coz, président du comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts



Pour garantir la qualité de son expertise, l'Anses dispose d'un dispositif d'audit et d'une instance indépendante, le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts, qui prend en charge la complexité de certaines situations particulières et évalue les choix faisant l'objet de contestations ou de doutes.

Le comité de déontologie intervient dans les domaines de l'expertise collective, mais aussi de l'appui scientifique et technique, de la recherche appliquée aux missions, de la référence, de la veille, de la vigilance, de la formation, et de l'information du public.

En 2015, le comité de déontologie a rendu un avis portant sur les questions déontologiques soulevées par le transfert à l'Agence, par la loi du 13 octobre 2014, des missions de gestion des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

Pouvez-vous nous rappeler les missions du comité de déontologie ?

Le code de déontologie est indispensable aux experts, mais il ne peut ni tout dire, ni tout prévoir. L'éclairage du comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts est requis pour savoir comment la déontologie s'applique dans tel ou tel cas de figure. Il existe parfois des dilemmes, par exemple entre le respect de la vie privée de l'expert et le droit du public à la transparence, gage de crédibilité. Il est arrivé que des griefs remontent de la société civile et des associations de patients, ce qui nous a conduits à réfléchir sur les moyens de renforcer l'impartialité du processus de sélection des projets de recherche. Plus récemment, nous avons été interrogés sur les sources bibliographiques de l'expertise, sur la pertinence du choix des données scientifiques qui la sous-tendent.

Quel bilan tirez-vous des cinq années écoulées ?

L'importance que les instances dirigeantes de l'Agence accordent à notre travail est un réel motif de satisfaction. Nous avons été régulièrement saisis et avons rendu 13 avis, alors qu'au départ, nous ne pensions être sollicités qu'occasionnellement. Participer au comité de déontologie réclame beaucoup d'engagement et d'implication de la part de ses membres. Nous échangeons entre les séances, nous nous tenons régulièrement informés les uns des autres de l'actualité, qu'elle soit médiatique ou juridique. Nos discussions se font toujours dans le respect et la convivialité. Il nous arrive d'avoir des divergences, et heureusement car la contradiction est nécessaire à la dynamique du débat.

Nous assumons notre rôle normatif sans sombrer dans le moralisme. Nos réflexions sont alimentées par des auditions que nous équilibrions entre personnels de l'Anses et personnalités extérieures.

La loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture a transféré à l'Anses des missions en matière d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques. Quelles ont été les recommandations du comité de déontologie ?

Cette nouvelle fonction expose l'Agence à des relations avec les différentes parties prenantes, telles que fabricants, agriculteurs, associations ou autres acteurs susceptibles d'influencer ses avis. L'objectif est de préserver l'impartialité des évaluations qui doit demeurer indépendante des décisions. Le comité a approuvé la charte des relations avec les porteurs d'intérêt proposée par l'Agence et ses principes : équité d'accès aux informations, pluralité dans l'expression des points de vue, transparence et traçabilité des interventions. Un délégué aux relations avec les porteurs d'intérêts devrait veiller au respect de la charte des relations avec les parties prenantes.

A large, spreading tree with a thick trunk and many branches, its canopy covering a vast area of a park. The ground is a vibrant green lawn where numerous people are sitting on blankets, picnicking, and walking. The scene is bathed in bright sunlight, with long shadows cast by the tree. The sky is a clear, pale blue.

PROTÉGER AU QUOTIDIEN

L'Anses, par son large champ de compétences, couvre l'ensemble des risques auxquels chacun peut être exposé au quotidien, que ce soit à travers son activité professionnelle, ses loisirs, son alimentation ou lors de ses déplacements. Voici quelques-uns des résultats d'expertise que l'Agence a publiés en 2015.

■ **Édulcorants intenses : pas d'intérêt nutritionnel démontré pour les usages alimentaires**

Aspartame, extraits de stévia, sucralose, acésulfame K... l'appellation « édulcorants intenses » regroupe différents additifs au pouvoir sucrant très élevé sans apport de calories. Si la sécurité d'emploi des édulcorants a fait l'objet régulièrement d'évaluations approfondies, l'Anses a souhaité expertiser leur intérêt nutritionnel. Ce travail pionnier, dont les résultats ont été rendus publics au mois de janvier, ne démontre aucun bénéfice de la consommation d'édulcorants intenses sur le contrôle du poids, la glycémie chez les sujets diabétiques, ou l'incidence du diabète de type 2. Il ne permet pas non plus d'établir de lien entre la consommation des édulcorants et l'habituation au goût sucré, ni de lien avec des risques accusés de diabète ou de cancers. Sur cette base, l'Agence estime qu'il n'existe pas d'élément probant permettant d'encourager la substitution du sucre par des édulcorants intenses dans le cadre d'une politique de santé publique.

■ **Emballages alimentaires : un réchauffage à puissance trop élevée augmente le risque de migration de substances**

L'évolution des comportements alimentaires et des modes de consommation a incité les industriels à proposer des solutions innovantes en matière d'emballages alimentaires, en lien notamment avec le nomadisme, la praticité des emballages ou leur impact environnemental. Dans le cadre d'une convention de recherche et développement menée en partenariat avec l'Institut national de la consommation, l'Anses a mené une étude comparative sur des emballages alimentaires pouvant être chauffés au four traditionnel, au four à micro-ondes ou à la vapeur. Les résultats de cette étude montrent que si les migrations de substances de l'emballage vers l'aliment sont généralement faibles et en deçà des valeurs réglementaires, elles peuvent augmenter de manière importante en cas de

non-respect des consignes en matière de réchauffage. Pour limiter ces risques de migration, l'Anses recommande donc de bien respecter les instructions des fabricants en la matière.

■ **Exposition aux nanoparticules d'argent : mise à jour des connaissances**

Les nanoparticules d'argent sont employées dans différentes applications industrielles, notamment les secteurs de l'alimentation (additifs, emballages alimentaires, revêtements internes de réfrigérateurs), du textile (vêtements et literie) et des produits cosmétiques et d'hygiène (brosses à dents, fers à lisser les cheveux, sprays désinfectants, etc.). Elles sont principalement utilisées pour leurs propriétés antibactériennes et antifongiques. Toutefois, il reste très difficile d'avoir un inventaire référençant tous les produits contenant des nanoparticules d'argent en France et dans le monde. L'Anses a travaillé à la mise à jour des connaissances sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition aux nanoparticules d'argent. L'Agence souligne les efforts de recherche sur les effets sanitaires et environnementaux potentiels des nanoparticules d'argent, mais relève que ceux-ci demeurent cependant insuffisants pour permettre une évaluation des risques sanitaires. Néanmoins, s'appuyant sur les conclusions de son avis d'avril 2014 relatif aux risques liés aux nanomatériaux manufacturés, l'Anses recommande de limiter la mise sur le marché de produits contenant des nanoparticules d'argent aux applications dont l'utilité est clairement démontrée.



■ Consommation d'insectes : état des lieux des dangers potentiels et des besoins de recherche

La consommation d'insectes, ou entomophagie, est une pratique très répandue dans certaines parties du monde (Afrique, Asie, Amérique latine), où elle peut faire partie de la culture alimentaire traditionnelle. Dans la perspective d'un possible développement de cette pratique en Europe ou en France, l'Anses a réalisé un état des lieux des connaissances scientifiques sur les risques liés à la consommation d'insectes. Après avoir fait l'inventaire des dangers potentiels véhiculés par les insectes et des besoins de recherche sur cette question, elle recommande notamment d'établir, au niveau communautaire, des listes des différentes espèces pouvant être consommées et de définir un encadrement spécifique des conditions d'élevage et de production des insectes et de leurs produits, permettant de garantir la maîtrise des risques sanitaires. Par ailleurs, les insectes et de nombreux arthropodes (acariens, crustacés, mollusques, etc.) possédant des allergènes communs, l'Anses recommande la prudence aux consommateurs présentant des prédispositions aux allergies.

■ Étiquetage nutritionnel : l'Anses évalue la faisabilité de la mise en œuvre du score de Rayner *et al.*

À la demande de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, le professeur Hercberg a remis en janvier 2014, un rapport dont l'une des préconisations est la mise en place, au niveau national, d'un système d'information nutritionnelle, basé sur le système de score dit de Rayner *et al.*, développé pour la Food Standards Agency au Royaume-Uni. Ce système d'information vise à mettre à disposition des consommateurs, des informations leur permettant de discriminer les produits alimentaires selon leurs qualités nutritionnelles. L'Anses a évalué la faisabilité technique du déploiement de l'outil proposé. Le travail de l'Agence n'a pas visé à apprécier la pertinence de l'utilisation de cet outil en matière d'étiquetage nutritionnel, sa capacité à informer le consommateur, ou à induire des évolutions de comportements ou de l'offre alimentaire, et ainsi sa pertinence globale en matière de santé publique. Dans son rapport, elle conclut que la mise en œuvre du score nutritionnel, tel que défini par Rayner *et al.* (2005), apparaît techniquement faisable mais nécessiterait d'être complétée par d'autres données. L'Anses indique de plus que ce score nutritionnel apparaît discriminant pour bon nombre de groupes d'aliments, mais l'est insuffisamment pour d'autres (boissons rafraîchissantes sans alcool, matières grasses, fromages, compotes, chocolats et produits chocolatés, etc.).





■ Substitution de la substance active biocide polyhexaméthylène biguanide

L'Anses a réalisé l'évaluation du polyhexaméthylène biguanide (PHMB), une substance active biocide, considérée comme très persistante et toxique, deux conditions amenant à la considérer comme candidate à la substitution. La substance PHMB était évaluée dans le cadre du règlement (UE) 528/2012, relatif à la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, en tant que:

- désinfectant pour l'hygiène humaine (type de produit 1);
- désinfectants non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (type de produit 2);
- désinfectant pour l'hygiène vétérinaire (type de produit 3);
- désinfectant des surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (type de produit 4);
- conservateur des produits pendant le stockage (type de produit 6);
- produit de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés (type de produit 9);
- produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication (type de produit 11).

Suite à l'évaluation de l'Agence, le 9 février 2015, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a lancé, sur son site internet, une consultation publique relative à la substitution de la substance active biocide PHMB. Ouverte jusqu'au 10 avril 2015, elle avait pour objectif de recueillir des informations pertinentes sur cette substance, notamment sur les substituts disponibles. Les commentaires ainsi reçus faisaient état de la disponibilité de substances « alternatives » au PHMB, et précisait l'existence d'autres substances actives approuvées et revendiquées pour le même type de produit. À l'issue de cette consultation et sur la base de l'ensemble des données, le comité des produits biocides (BPC) de l'ECHA a délivré un avis final, transmis à la Commission européenne pour décision d'approbation ou de non-approbation du PHMB en tant que substance active biocide. Ainsi, les types de produit 1, 6 et 9 n'ont pas été approuvés, tandis que les types de produits 2, 3, 4 et 11 ont été approuvés.

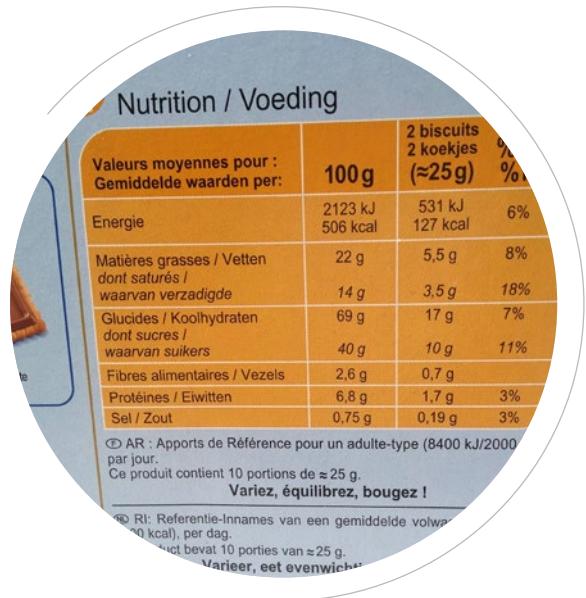


■ **Kétoprofène et ibuprofène: pas de risque sanitaire lié à leur présence dans les eaux destinées à la consommation humaine**

La présence de résidus de médicaments dans les eaux mobilise les autorités sanitaires et la communauté scientifique depuis plusieurs années. L'Anses travaille sur cette thématique depuis 2006 et a notamment proposé, en 2013, une méthode générale d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de résidus de médicaments dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Après avoir appliqué cette méthode à un médicament à usage humain fréquemment retrouvé dans les eaux (la carbamazépine) et à trois antibiotiques vétérinaires (danofloxacine, tylosine et florfenicol), l'Agence a utilisé cette méthode pour évaluer les risques liés à la présence dans les EDCH de deux anti-inflammatoires non stéroïdiens utilisés en France : le kétoprofène et l'ibuprofène. Elle conclut à l'absence de risque sanitaire lié à la présence de kétoprofène ou d'ibuprofène dans les EDCH, aux concentrations connues en France.

■ **Pas de différence significative de composition nutritionnelle entre premiers prix, marques de distributeurs et marques nationales**

L'Observatoire de qualité de l'alimentation (Oqali), géré conjointement par l'Anses et l'Inra, collecte l'information nutritionnelle disponible sur les emballages des produits transformés. Avec plus de 35 000 références répertoriées, la quasi-totalité des secteurs alimentaires est désormais couverte. Plusieurs rapports ont été publiés en 2015, notamment une étude de caractérisation de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire. Cette étude permet de conclure que les produits premiers prix (marques de distributeurs « entrée de gamme » et « hard-discount ») n'apparaissent pas comme de moins bonne qualité nutritionnelle. L'étude met également en évidence que les marques de distributeurs « entrée de gamme » présentent une offre de produits moins variée que les autres segments de marché. Par ailleurs, les informations nutritionnelles disponibles sur les emballages sont plus diversifiées pour les produits de marques de distributeurs.





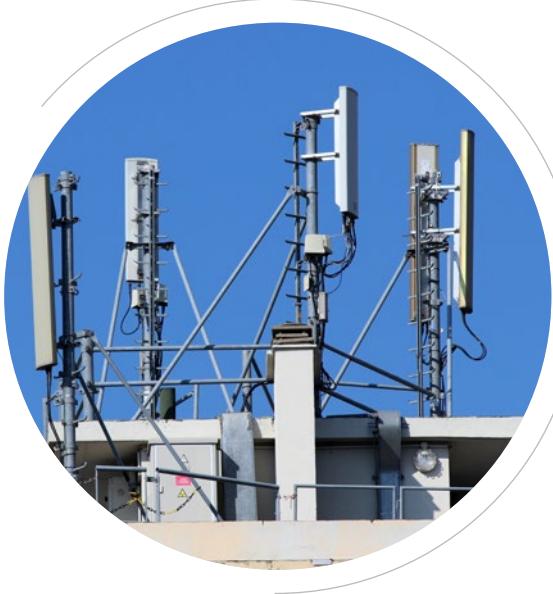
■ Réutilisation des eaux grises pour des usages domestiques : une pratique à encadrer

Dans un contexte de développement durable visant notamment à épargner la ressource et économiser l'eau, la réutilisation des eaux grises est souvent évoquée. L'utilisation des eaux grises traitées, qui consiste à récupérer et à collecter les eaux provenant des douches, baignoires, lavabos, lave-linge, et éventuellement de la cuisine, puis à les utiliser après traitement, n'est pas autorisée en France pour des usages domestiques. L'Anses a évalué les risques sanitaires potentiels liés à la réutilisation des eaux grises pour des usages domestiques et estime notamment que la réutilisation des eaux grises dans l'habitat doit être encadrée, et ne doit être envisagée que pour des usages strictement limités, dans des environnements géographiques affectés durablement et de façon répétée par des pénuries d'eau.

VIANDES ROUGES, VIANDES TRANSFORMÉES ET CANCERS : POINT SUR LA NOUVELLE CLASSIFICATION DU CIRC

Dans un communiqué de presse publié en octobre 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe la consommation de viandes rouges (bœuf, veau, porc, agneau, mouton, cheval et chèvre) comme probablement cancérogène pour l'homme (groupe 2A) et celle de viandes transformées (après salaison, maturation, fermentation, etc.) comme cancérogène pour l'homme (groupe 1). L'Anses a travaillé sur le sujet en 2011 dans le cadre d'une revue d'ensemble des relations entre nutrition et cancers et mettait déjà en évidence une relation convaincante entre consommation de viandes rouges ou de viandes transformées (charcuteries) et augmentation de la probabilité de développer certains cancers. Les recommandations de l'Anses, toujours actuelles, visent à limiter la consommation de viandes à 500 g par semaine au plus et, par un régime équilibré, à varier les sources de protéines animales (œufs, viandes, poissons) et les types de viandes. L'Agence rappelle que les cancers sont des maladies complexes, et que les risques liés à la consommation d'un aliment précis doivent être mis en balance avec les bénéfices qu'il peut apporter, notamment sur le plan nutritionnel.





■ Pollution de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines et risques pour la santé des travailleurs

La qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines constitue un objet de préoccupation depuis plusieurs années. Compte tenu de la pollution de l'air mise en évidence dans ces enceintes et des durées de fréquentation des travailleurs y exerçant leur activité professionnelle, des interrogations se posent sur les risques sanitaires à long terme liés aux polluants de l'air présents dans ces enceintes et encourus par ces professionnels. Les conclusions des travaux de l'Anses, relatifs aux risques sanitaires associés aux particules fines pour les différents travailleurs intervenant dans ces espaces, la conduisent à préconiser la poursuite et la mise en œuvre de mesures de prévention et de réduction des expositions aux polluants dans l'air. Par ailleurs, des travaux de recherche devraient être conduits sur la toxicité spécifique à long terme des particules présentes dans l'air des enceintes ferroviaires souterraines.

■ Exposition des enfants aux radiofréquences : l'Anses lance une consultation publique

Au mois de juin, l'Anses mettait en consultation publique son rapport pré-définitif sur l'évaluation des risques sanitaires pour les enfants liés à l'exposition aux radiofréquences. Membres de la communauté scientifique et parties prenantes intéressées étaient ainsi invités à formuler leurs observations sur ce rapport par le biais d'une consultation publique en ligne, ouverte jusqu'au 21 août 2015. L'Anses a ainsi recueilli des données et commentaires scientifiques complémentaires, qui pourront être pris en compte dans la version finale du rapport d'expertise qui sera publié courant 2016.





■ Fragments de clivage de minéraux dans les matériaux de carrières : quels effets sur la santé des travailleurs ?

Les fragments de clivage sont des particules minérales présentes naturellement dans les roches utilisées, entre autres, dans les travaux publics (enrobés routiers). Certains peuvent, par leur composition chimique et leurs dimensions, être assimilés à des fibres d'amiante. Si les effets des fibres d'amiante sur la santé sont bien documentés, il existe des incertitudes sur la toxicité des fragments de clivage. De plus, les méthodes analytiques actuelles ne permettent pas de distinguer de façon simple les fragments de clivage des fibres d'amiante. L'Anses a mené une expertise visant à documenter les expositions des professionnels aux fragments de clivage, les effets sanitaires en résultant, et les méthodes ou critères permettant d'affiner les analyses de matériaux et d'air. Ces travaux l'amènent à conclure qu'en l'état actuel des connaissances, les fragments de clivage des minéraux homologues des amiantes réglementés ayant les dimensions d'une fibre, ainsi que certaines espèces minérales actuellement non réglementées, peuvent conduire à des effets sanitaires similaires à ceux de l'amiante. L'Agence recommande dans ce contexte la prise en compte de ces effets potentiels dans le cadre réglementaire en vigueur.

■ Qualité de l'air intérieur: appui de l'Anses pour la mise en place d'un étiquetage pour les produits d'ameublement

La qualité de l'air fait l'objet de préoccupations depuis plusieurs années et apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. Après d'importants travaux sur l'air extérieur, l'Anses s'est fortement mobilisée sur la qualité de l'air intérieur. Parmi les risques liés aux polluants dans ces environnements, les matériaux de construction, les produits de décoration et d'ameublement sont régulièrement cités comme des sources de pollution du fait de leurs émissions en polluants volatils, voire semi-volatils. Depuis 2013, l'étiquetage des produits de construction et de décoration vendus en France est devenu obligatoire et le 3^e plan national Santé Environnement prévoit l'extension de cette mesure aux produits d'ameublement. Dans ce cadre, l'Anses a identifié et sélectionné une liste de 31 substances chimiques prioritaires en vue d'appuyer les pouvoirs publics dans la mise en œuvre future de l'étiquetage des produits d'ameublement relatifs aux polluants volatils.





■ Sécurité des applicateurs de produits phytopharmaceutiques

Afin de répondre à la problématique de la sécurité des applicateurs de produits phytopharmaceutiques, l'Anses a initié ou participé à de nouvelles études permettant d'avoir une meilleure estimation de l'exposition des opérateurs lors d'application en vignes et en bananeraies. Elle poursuit également sa contribution à l'élaboration des modèles d'exposition de l'opérateur au niveau européen, en collaboration notamment avec l'agence sanitaire allemande.

■ Problématique des expositions cumulées

L'Anses participe à des travaux méthodologiques permettant une approche des risques cumulés à plusieurs substances actives phytopharmaceutiques ou biocides dans l'évaluation réglementaire *a priori* des produits. Des travaux visant en particulier à la modélisation de l'évaluation du risque cumulé pour les consommateurs ont été engagés par l'EFSA. L'Anses participe très activement à ces travaux, dans le cadre d'un projet financé par l'EFSA, visant à établir des groupes d'évaluation des risques cumulés pour les substances actives phytopharmaceutiques,

tiques, en fonction de leurs propriétés toxicologiques. En ce qui concerne le risque cumulé lié à la présence de résidus dans l'alimentation, l'Anses contribue, par ses travaux, à la méthodologie qui sera adoptée au niveau européen et à l'établissement des groupes d'évaluation des risques cumulés, par organe cible.

■ Retrait du marché de l'amitrole, substance active herbicide

L'amitrole, substance active herbicide, est présente dans vingt et une préparations bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché en France. La substance active bénéficiait d'une approbation valable jusqu'au 31 décembre 2015. L'amitrole a fait l'objet, en 2014, d'un projet de rapport de réévaluation pour laquelle la France était Etat membre rapporteur. La réévaluation, complétée par les États membres et coordonnées par l'EFSA, a confirmé que la substance active amitrole présente des dangers, qui concernent tous les usages de la substance active. L'Anses estime qu'il est préjudiciable pour la santé humaine et pour l'environnement, de poursuivre l'exposition aux produits contenant de l'amitrole, c'est pourquoi elle a pris la décision, le 23 décembre 2015, de retirer du marché les produits contenant de l'amitrole.



LES SCIENCES SOCIALES ET L'EXPERTISE À L'ANSES

Pour mieux cadrer le contexte de certaines expertises et documenter des connaissances utiles au processus d'évaluation des risques, l'Agence a recours depuis plusieurs années aux sciences humaines et sociales. Ces contributions sont fondées sur de l'expertise interne, de l'expertise externe (*via* la mobilisation d'experts de ces disciplines dans plusieurs groupes de travail), des partenariats académiques formalisés par des conventions de recherche-développement, ainsi que dans les appels à projets de recherche lancés annuellement par l'Agence. L'Agence a achevé et publié en 2015 deux expertises, dans lesquelles les sciences sociales ont joué un rôle conséquent.



Les 18 et 19 juin 2015 s'est tenu au RIVM (Institut national de santé publique et de l'environnement, Pays-Bas) le troisième séminaire annuel du Paris Risk Group. Ce réseau créé en 2013 à l'initiative de l'Anses regroupe des experts en sciences humaines et sociales travaillant dans ou pour des organismes d'évaluation ou de gestion des risques dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement ou de la santé et sécurité au travail. Environ 45 participants de 7 pays européens et d'Australie ont croisé leurs réflexions et leurs expériences sur le thème de « Evidence based innovation, the quality of information and its use in risk assessment and risk management ».



■ Traitement des meubles rembourrés par des retardateurs de flamme

L'utilisation de retardateurs de flamme (RDF) dans les matelas et les meubles rembourrés pour réduire le risque d'incendies domestiques fait débat depuis plusieurs années. L'Anses a été saisie sur les risques sanitaires éventuels qui résulteraient de la généralisation du traitement des meubles rembourrés domestiques par des RDF comme moyen de réduire le risque d'incendie et le nombre de victimes associées. Un premier rapport d'expertise, publié fin 2014, concluait à une efficacité limitée de l'utilisation généralisée des RDF dans les meubles rembourrés pour faire diminuer significativement la gravité des incendies domestiques. L'Agence a publié, courant octobre, le deuxième volet de l'expertise relatif aux risques sanitaires et environnementaux. Les données sur les substances utilisées sont inégales du point de vue de leur disponibilité et de leur qualité et ne permettent pas d'exclure une toxicité potentielle pour la santé et/ou des effets sur l'environnement. Dans ce contexte, l'Agence recommande de ne pas généraliser le traitement des meubles rembourrés domestiques par des RDF. Elle recommande de privilégier et de renforcer la mise en œuvre d'autres mesures de sécurité incendie dans les logements, qui sont de nature à réduire la fréquence et la gravité des incendies, et qui ont prouvé leur efficacité dans les pays qui les ont mises en œuvre.

■ Gagner en efficacité pour l'information du consommateur et la prévention des risques microbiologiques dans les aliments

Chaque année, environ un tiers des foyers de toxi-infections d'origine alimentaire déclarés en France survient dans le cadre familial. Une partie de ces cas est due à des pratiques au domicile (conservation inadéquate, cuisson insuffisante ou transferts de contaminants). Des améliorations au sein de certaines filières, ainsi que des informations spécifiques destinées aux consommateurs, pourraient contribuer à réduire le risque lié à certaines maladies transmissibles par les aliments. L'Agence a mené une expertise dans l'objectif d'opérer un choix étayé dans les éventuelles stratégies de communication à mettre en œuvre au regard de certains risques sanitaires alimentaires, mais aussi des contraintes potentielles pour les filières considérées. L'Agence conclut que l'amélioration des mesures de maîtrise des risques au sein de certaines filières de production devrait être examinée en priorité. Elle propose par ailleurs des recommandations relatives à l'efficacité de stratégies de communication susceptibles de modifier les comportements des consommateurs, et ainsi de réduire les risques microbiologiques liés à l'alimentation.



Deux questions à **Sandrine Blanchemanche**, sociologue (présidente du groupe de travail « Information des consommateurs sur les risques biologiques liés aux aliments » et membre du comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques chimiques dans les aliments »)



Vous avez présidé un groupe d'experts intégrant les sciences sociales : quel bilan en tirez-vous en termes de résultats et de dynamique de groupe ?

Le groupe d'experts que j'ai présidé était quasi-paritaire (sciences sociales/sciences dures). La dynamique s'est organisée en deux étapes. La première a consisté en une familiarisation entre les disciplines et l'appropriation de la saisine. Elle s'est caractérisée par une mise en commun des connaissances, ainsi qu'une reconnaissance des expertises de chacun, au sein des deux sous-groupes (chacun fortement interdisciplinaire) et entre l'ensemble des experts. La seconde phase a été la véritable collaboration multidisciplinaire, en particulier autour des études de cas (couples danger/aliment) et l'élaboration des recommandations. Le rapport final a permis de répondre aux questions de la saisine et de dégager des pistes d'action prioritaires. Le groupe a bénéficié pour cela de plusieurs éléments : les experts étaient extrêmement respectueux, ouverts et attentifs aux apports de chaque discipline ; la formulation de la saisine était claire et sans ambiguïté quant à ce qui était attendu de chacune des disciplines ; une quasi-parité entre sciences humaines et sociales (SHS) et sciences dures.

Plus généralement, quel regard portez-vous sur la stratégie de l'Agence en matière d'intégration des sciences sociales à ses différents travaux ?

L'intégration des SHS dans les travaux de l'Anses est essentielle tant pour répondre à des sujets, dont les enjeux sociétaux sont cruciaux, que pour apporter des éléments d'évaluation de l'efficacité de la décision publique basée sur les avis. La stratégie menée doit donc être poursuivie et en particulier, le travail sur la familiarisation avec les SHS par l'organisation d'événements et des publications. En outre, il me semble que les SHS devraient être associées très tôt, dès l'instruction initiale des saisines, dont la formulation finale est capitale. La décision de ne pas renouveler le groupe de travail (GT) spécialisé SHS me paraît justifiée en dépit de sa contribution capitale sur le dossier des retardateurs de flamme, car la forme est peu propice à la multidisciplinarité et renforce au contraire l'isolement des SHS. Pour les mêmes raisons, la participation d'un seul expert SHS au sein d'un comité d'experts spécialisé semble devoir être évitée. Au contraire, la présence de plusieurs experts SHS dans des groupes de travail, dont le questionnement SHS est clair a toute les chances de contribuer à améliorer la pertinence des avis et faciliter ainsi la décision publique.



ACQUÉRIR DES
CONNAISSANCES
EN SANTÉ
HUMAINE, ANIMALE
ET VÉGÉTALE

Pour mener à bien leur mission d'évaluation des risques sanitaires, les experts de l'Agence se basent sur les connaissances disponibles dans la littérature scientifique, mais également sur celles générées par les activités de veille, de recherche et de référence de l'Agence.

L'Anses contribue également à la prévention des risques en assurant la collecte et l'analyse d'informations qui permettent l'anticipation, la détection précoce ou la caractérisation d'événements anormaux ou inhabituels. Elle compte enfin, parmi ses missions, la programmation et le soutien à la recherche.

Création d'une entité dédiée à la gestion des alertes sanitaires, lancement de nouvelles études... voici quelques exemples des activités 2015.

■ **Une nouvelle mission d'alertes et de veille sanitaires**

En 2015, l'Anses a mis en place une mission « Alertes et veille sanitaires » placée auprès de la direction générale. Son objectif est de piloter les processus permettant la production très rapide d'informations utiles aux responsables de l'Anses ou aux administrations et organismes concernés, de telle sorte qu'elle permette un délai court entre l'apparition du signal d'alerte et la notification aux personnes qui mettront en place les mesures. Ces informations contribuent à court terme à la prise de mesures de prévention ou de contrôles d'un problème de santé publique et à plus long terme, à définir des priorités d'action et des pistes de recherche.

■ **L'Anses lance Pesti'home, son étude sur les utilisations domestiques des pesticides, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion**

Après un lancement en France métropolitaine fin 2014, l'Anses a étendu, le 6 février 2015, son étude Pesti'home à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion. Cette étude, qui couvre l'ensemble du territoire national, vise à mieux connaître les utilisations domestiques des produits destinés à éliminer les nuisibles dans et autour de la maison. Il s'agit de la première étude réalisée sur ce sujet et ses résultats permettront de mieux évaluer l'exposition de la population aux pesticides.

■ **Un site internet dédié aux travaux européens sur les seuils sanitaires pour les émissions de substances chimiques à partir de produits de consommation**

Matériaux de construction, meubles, ou encore produits de décoration, peuvent être sources de pollution des environnements intérieurs du fait de substances chimiques potentiellement nocives qu'ils peuvent émettre. Plusieurs pays

européens, dont la France, ont élaboré des protocoles et des concentrations limites d'intérêt (CLI) dans le but de qualifier les émissions de composés organiques volatils (COV) issues de certains de ces produits de consommation. Les CLI ont pour objectif de prévenir la survenue d'effets sanitaires lors d'une exposition à long terme à des émissions de produits de consommation. En collaboration avec d'autres organismes et parties prenantes européens, l'Anses a participé au niveau européen à un travail d'harmonisation de ces protocoles et CLI. Ces travaux européens, initiés en 2011, sont largement accessibles depuis le mois d'avril grâce à l'ouverture d'un site internet dédié : www.eu-ici.org.

■ **L'Anses désignée laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse**

Le 3 juin 2015, le laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort a été désigné laboratoire de référence de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour la fièvre aphteuse, affection majeure qui nécessite une attention accrue des autorités sanitaires du fait de la rapidité de son extension lorsqu'elle survient et des pertes directes qu'elle peut induire. Les laboratoires de référence de l'OIE sont nommés pour suivre toutes les problématiques scientifiques et techniques relatives à une maladie ou un sujet spécifique et appuyer les autorités des pays membres de l'OIE. L'obtention de ce 17^e mandat de référence international constitue pour l'Anses une reconnaissance de la qualité de son travail et de son engagement en matière de santé animale.



MAÎTRISE DES VECTEURS À L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les 17 et 18 septembre, l'Anses, le Cirad, l'Inra et le Cnev ont co-organisé un séminaire de réflexion sur la maîtrise des vecteurs – ces organismes vivants porteurs d'agents pathogènes et responsables de la transmission des maladies et de leur propagation –, à l'heure du changement climatique. L'objectif était de dégager des pistes de travail pour la référence analytique sur les

vecteurs dans le domaine des santés publiques humaine, vétérinaire et végétale. En effet, une identification fine et fiable des vecteurs doit permettre d'accélérer les travaux de recherche, améliorer la détection et la surveillance des vecteurs, de leurs résistances et de leurs compétences vectorielles et de proposer des méthodologies de lutte pertinentes.

Différents aspects liés à l'identification des vecteurs, aux marqueurs de résistance et aux biomarqueurs de la compétence vectorielle dans les domaines de la santé animale, de la santé humaine et de la santé végétale ont été présentés.

■ Vigilance autour de *Xylella fastidiosa*

Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'État, le 20 juillet 2015, le service régional de l'alimentation (SRAL) Corse a informé le laboratoire de la santé des végétaux de l'Anses à Angers, d'une suspicion forte de *Xylella fastidiosa* sur un arbuste *Polygala à feuille de myrte* (*Polygala myrtifolia*), dans la commune de Propriano. Ce cas a été confirmé deux jours plus tard par l'Anses. Cette bactérie peut affecter plus de 300 espèces végétales appartenant à 60 familles botaniques différentes. Le laboratoire de la santé des végétaux d'Angers a procédé au séquençage du génome de la souche incriminée

en Corse, montrant ainsi qu'il ne s'agissait pas de la même souche que celle sévissant sur les oliviers dans les Pouilles en Italie (*Xylella fastidiosa* sous-espèce *pauca*) mais de la sous-espèce appelée *multiplex*. Le laboratoire a participé à la mission d'expertise mise en place en Corse par la direction générale de l'Alimentation et menée en collaboration avec l'Inra, du 3 au 7 août 2015. Par ailleurs, il développe les méthodes d'analyses les plus performantes et rapides pour la détection de la bactéries, sur végétaux et sur insectes vecteurs, accompagne la mise en place du dispositif de surveillance et participe à des projets européens de recherche sur la bactérie.

XYLELLA FASTIDIOSA OU LE RÔLE CLÉ D'UN LABORATOIRE DE RÉFÉRENCE DANS SES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES

La première détection de *Xylella fastidiosa* en France a fortement mobilisé le laboratoire en 2015. Toutes les compétences propres à un laboratoire national de référence ont été activées en quelques mois : analyses de routine, expertises techniques, formation et encadrement d'un réseau de laboratoires agréés (mis en place en octobre 2015 afin de prendre la relève sur les analyses de routine), initiation de travaux de recherche, contribution à la mise en place d'une démarche épidémiologique. L'anticipation de cette émergence par le laboratoire depuis 2012 a contribué à la réactivité nécessaire dans la gestion de cette crise sanitaire.





■ Antibiotiques à usage vétérinaire : bilan 2014

Comme chaque année, l'Anses a consacré une demi-journée en novembre, au partage de connaissances sur la résistance aux antibiotiques et à ses impacts en santé animale et humaine. À cette occasion, elle publiait son suivi annuel des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques, réalisé par l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV). Les chiffres de vente 2014 traduisent une augmentation des tonnages qui semble imputable à un effet de stockage de la part des distributeurs ou des praticiens, qui auraient anticipé la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt mettant fin aux rabais et remises. Le bilan 2014 ne permet donc pas d'évaluer l'utilisation effective des médicaments et donc l'exposition réelle des animaux aux antibiotiques.

En revanche, concernant plus spécifiquement les antibiotiques critiques, les résultats 2014 montrent une baisse de l'exposition aux céphalosporines de 3^e et 4^e générations et fluoroquinolones respectivement de 12 % et de 3,5 % par rapport à 2013. Ces diminutions sont un progrès majeur puisque ces familles d'antibiotiques sont considérées comme particulièrement importantes en médecine humaine. Ces résultats encourageants sont confirmés dans le bilan du réseau d'épidémiologie de l'antiorésistance des bactéries pathogènes animales (Résapath), animé par

les laboratoires de l'Anses de Lyon et de Ploufragan-Plouzané. La résistance aux antibiotiques, notamment aux antibiotiques critiques, continue ainsi globalement de diminuer, bien que des efforts soient à poursuivre dans certaines filières.

■ Alerte sur une résistance à la colistine

Courant novembre, une publication scientifique a alerté sur l'existence d'un nouveau gène de résistance à la colistine, de transmission plasmidique. Les équipes de l'Anses ont rapidement confirmé et communiqué sur sa présence en France, au sein des différentes collections d'entérobactéries (*salmonella*, *E. coli*) issues des différents systèmes de surveillance.

■ Obtenir des données en matière d'utilisation des antibiotiques

Dans le cadre du plan Ecoantibio 2017, l'ANMV a mis en place plusieurs conventions pour obtenir des données précises en matière d'utilisation des antibiotiques, en particulier dans les filières porc, veaux de boucherie, animaux de compagnie.

■ Santé des abeilles : impact de la co-exposition des colonies aux pesticides et aux agents infectieux

L'Anses s'est autosaisie en 2012 sur la question des co-expositions des abeilles à différents facteurs de stress et leur rôle respectif dans les phénomènes d'affaiblissement, d'effondrement ou de mortalité des colonies d'abeilles, l'accent étant mis sur les interactions entre ces facteurs. Les résultats de l'expertise, publiés au mois de septembre, mettent en évidence un nombre important d'agents infectieux et parasites affectant les colonies d'abeilles, de nombreux résidus de xénobiotiques (insecticides, fongicides et acaricides) présents dans les matrices apicales, ainsi qu'une grande diversité de facteurs de stress auxquels les abeilles peuvent être exposées, de manière concomitante ou successive. L'expertise souligne le caractère multifactoriel des causes de mortalité des colonies d'abeilles et met en évidence le rôle des co-expositions aux pesticides et aux agents infectieux dans le déterminisme de leur effondrement. Dans ce contexte, l'Agence recommande d'intervenir sur l'ensemble de ces facteurs, notamment au travers de l'appropriation et du respect des bonnes pratiques apicales, mais aussi de la diminution globale de l'exposition des abeilles aux pesticides. L'Agence souligne également l'importance de disposer à terme d'un réseau d'observation harmonisé et structuré au

niveau national, permettant de produire des bilans de l'état de santé des colonies, notamment par la création de ruchers de référence. Enfin, l'Agence recommande – dans le cadre de discussions à engager au niveau européen – l'élaboration puis l'intégration de tests supplémentaires pour mesurer l'effet de co-expositions à des fongicides et des acaricides dans la procédure d'évaluation de la toxicité des insecticides.

■ Lutte contre l'infestation des chiens par le parasite *Echinococcus multilocularis*

Le projet EFSA *Echinococcus multilocularis* auquel participait le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy a pris fin en décembre 2015. Le but était de fournir une évaluation complète et quantitative des infections par le parasite *E. multilocularis* chez l'animal. L'ensemble des connaissances et des données disponibles sur les facteurs épidémiologiques et les risques liés à cette maladie a été recueilli au niveau de l'Union européenne et des pays voisins. Le rapport final a servi de base scientifique au groupe d'experts de l'EFSA pour émettre un avis auprès de la Commission européenne, dans le but de préparer la révision du règlement (UE) n°1152/2011 qui concerne les mesures sanitaires préventives nécessaires à la lutte contre l'infestation des chiens par *Echinococcus multilocularis*.





■ État de contamination chimique des produits de la mer en Méditerranée en lien avec les activités de transformation de minerai de bauxite de l'usine d'Alteo

L'année 2015 a été marquée par une mobilisation du laboratoire de sécurité des aliments, afin de répondre à la sollicitation du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie concernant une « demande d'avis relatif à l'état de contamination chimique des produits de la mer en Méditerranée en lien avec les activités de transformation de minerai de bauxite de l'usine d'Alteo ». Seul laboratoire accrédité Cofrac sur l'ensemble des éléments demandés, le laboratoire a mené les analyses, de mai à octobre 2015, de 11 contaminants (Al, As, Cd, Co, Cr, Hg, Mn, Ni, Pb, Ti et V) dans plus de 1800 échantillons de muscles ou foies de poissons, des oursins et des moules en cage. Les échantillons ont été prélevés par l'Ifremer sur deux sites, afin de déterminer dans quelle mesure les poissons pêchés dans la zone la plus impactée par les rejets d'Alteo sont significativement plus contaminés que ceux pêchés hors zone d'impact, au regard des contaminants chimiques traceurs de l'activité de l'exploitant. En conclusion, des signaux relatifs à une contamination plus importante dans la zone de pêche sous influence du rejet de l'usine d'Alteo ont été mis en évidence.

■ Contribution à la surveillance sanitaire en filière équine

Le renforcement des activités relatives à la surveillance sanitaire en filière équine au laboratoire de pathologie équine de Dozulé se fonde entre autres sur la conduite avec ses partenaires de deux projets concernant la surveillance qualitative et quantitative de la mortalité des équidés. Il s'agit de la création d'un réseau national de surveillance des causes de mortalité des équidés (Resumeq) et d'une étude de faisabilité d'un observatoire quantitatif de la mortalité des équidés. Par ailleurs, les travaux de recherche sur la sensibilité de la surveillance de maladies équines de catégories 1 et 2 se sont poursuivis au travers de deux études conduites en partenariat avec l'unité EpiMAI USC ENVA/Anses et l'unité EpiA UR 346 de l'Inra Clermont Ferrand – Vetagrosup. La première étude a évalué qualitativement les systèmes de surveillance de l'anémie infectieuse des équidés, de la métrite contagieuse équine et de l'artérite virale équine (AVE) par la méthode OASIS. La deuxième a évalué quantitativement la sensibilité de la surveillance de l'AVE chez les reproducteurs par la méthode dite de capture-recapture. Les résultats obtenus devraient permettre d'améliorer la sensibilité de la surveillance globale de la filière équine en proposant des interconnexions entre les différents dispositifs de surveillance.



INFLUENZA AVIAIRE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE : L'ANSES MOBILISÉE

En novembre 2015, le sud-ouest de la France a été confronté à une épidémie d'influenza aviaire d'une ampleur exceptionnelle, sans précédent en France, touchant essentiellement la filière de production de foie gras. Cette épidémie est due à au moins trois virus influenza aviaires détectés à quelques jours d'intervalle (H5N1, H5N2, H5N9) et qui, bien que ne présentant pas pour le moment les déterminants de pathogénicité pour l'homme, sont néanmoins hautement pathogènes pour les volailles. L'hypothèse la plus probable concernant leur origine est la mutation initiale d'un virus faiblement pathogène circulant dans les populations de palmipèdes domestiques du Sud-Ouest et qui aurait acquis, à une date qui reste à déterminer, le caractère hautement pathogène (HP). À la suite de cet événement initial, non détecté par la surveillance de l'influenza aviaire dans les populations de canards telle qu'elle était pratiquée depuis 2007 en France, ce virus H5 HP aurait, par réassortiments successifs, conduit à l'apparition des trois virus H5 HP circulant actuellement. Cette situation a conduit à des mesures exceptionnelles de dépopulation progressive et d'arrêt momentané de la production dans l'ensemble de la zone Sud-Ouest. Le laboratoire de Ploufragan-Plouzané de l'Anses, laboratoire national de référence pour cette pathologie, a pu faire face à la situation de crise, avec le concours de la plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) et de la plateforme nationale de séquençage de l'Anses, pour :

- appuyer les laboratoires agréés pour le diagnostic ;
- répondre aux urgences en termes de détermination du pouvoir pathogène pour les volailles des virus influenza détectés dans les troupeaux (palmipèdes et autres) ;
- appuyer les autorités sanitaires en matière d'enquêtes épidémiologiques de terrain, de collecte et de synthèse d'informations sanitaires ;
- déterminer rapidement la séquence complète du premier virus H5N1 isolé et ainsi démontrer son absence de pouvoir pathogène pour l'homme.

Par ailleurs, les équipes scientifiques d'évaluation des risques ont animé un groupe d'expertise collective d'urgence qui a rendu un premier avis sur cette épidémie atypique dès le début de la crise. Pour la suite de cette crise sanitaire, les équipes de l'Anses restent mobilisées pour appuyer les autorités sanitaires en matière de recherche, de référence, de surveillance et d'évaluation des risques, afin d'accompagner le repeuplement en volailles de la vaste zone de restriction dans les meilleures conditions sanitaires possibles. La réunion au sein de l'Anses des compétences en recherche (en virologie et en épidémiologie), en référence, en surveillance et en évaluation des risques a montré une grande capacité de réactivité de l'Agence en cas de crise sanitaire.

■ Des émergences ou ré-émergences de flavivirus

De multiples émergences ou ré-émergences de flavivirus ont été enregistrées à la fin de l'été 2015 en France : virus West Nile responsable de plus de quarante cas de méningo-encéphalites chez le cheval et d'une infection chez l'homme au nord-ouest de la zone Camargue, virus Usutu responsable de mortalités anormales dans l'avifaune dans l'est de la France (Haut-Rhin et Rhône), virus de la dengue responsable de cas fébriles autochtones dans le Gard. Les premières données de séquences obtenues par le laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort et le CNR Arbovirus à partir d'un isolat équin semblent en faveur du maintien du virus West Nile à bas bruit dans cette région. Le virus Usutu a été identifié pour la première fois cette année dans deux départements français, le Haut-Rhin et le Rhône, en août et septembre respectivement, suite à l'enregistrement de mortalités anormales de merles noirs (*Turdus merula*) rapportées au réseau Sagir. D'après les analyses réalisées par le laboratoire de l'Anses et l'ONCFS, les deux foyers du Haut-Rhin et du Rhône semblent être indépendants l'un de l'autre (souches virales différant par plus de 3 % au niveau nucléotidique).



■ Ré-émergence du virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO)

Fin août 2015, un bélier d'un élevage de l'Allier a présenté des signes cliniques évocateurs de la fièvre catarrhale ovine. Après analyse, le laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort a confirmé cette hypothèse. La FCO est un danger sanitaire de 1^{re} catégorie dont la France était indemne depuis décembre 2012. À partir d'un autre prélèvement du même animal, le virus a été isolé par le laboratoire de santé animale et la séquence du génome de ce virus a été déterminée : celle-ci est identique à celle du virus isolé en 2006 qui semble avoir circulé à bas bruit depuis 2009. Les mesures prévues par la réglementation (arrêté ministériel du 11 septembre 2015) ont donc été mises en place. Afin d'estimer l'étendue de la circulation virale en France, une enquête a été lancée sur la base de prélèvements pour recherche virale dans soixante élevages bovins par région administrative et trente bovins par élevage. La surveillance événementielle basée sur la détection de signes cliniques a également été renforcée (Plateforme-ESA). Au total, au 1^{er} avril 2016, 228 élevages situés dans une zone de 200-250 km de diamètre dans le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Creuse, le Cantal, le Cher, l'Indre, la Loire, la Nièvre et la Saône-et-Loire étaient infectés par le virus de la FCO.

■ Mieux connaître la bactérie responsable de la Zebra chips

L'Anses porte un projet intitulé CaLiSo, sur la période 2015-2018, dont l'objectif est de mieux connaître la bactérie du phloème *Candidatus Liberibacter solanacearum*, transmise par des insectes du genre psylle et responsable de la maladie « Zebra chips » sur des pommes de terre aux États-Unis et identifiée sur des carottes en Europe. Le laboratoire de la santé des végétaux, avec l'Inra et les acteurs professionnels de ces filières, se mobilisent pour disposer d'une méthode de détection, connaître l'épidémiologie de cette maladie et de son vecteur.

■ Poissons et produits de la mer

L'Anses a engagé des travaux pour améliorer la connaissance des risques liés à la présence de microplastiques dans les produits de la mer. Elle a également lancé une réflexion sur les travaux à mener afin de mieux couvrir les risques sur la santé des poissons d'aquaculture et sur la sécurité des produits issus de la filière aquacole.

■ Ralstotracing, à la recherche de *Ralstonia solanacearum* dans l'océan Indien

Ralstonia solanacearum, bactérie responsable de flétrissements végétaux, est l'objet d'étude du projet Ralstotracing, auquel le laboratoire de la santé des végétaux de l'Anses participe avec le Cirad et financé par la fondation Agropolis. Outre l'acquisition de données sur la prévalence des populations bactériennes, le projet doit permettre la création d'un réseau d'épidémiosurveillance dans l'océan Indien (autour d'institutions internationales de recherche, d'éducation et professionnelles) et le développement des outils de diagnostic dédiés à l'épidémiologie moléculaire.



INFORMER ET COMMUNIQUER



Le rôle de l'Anses est de délivrer une information scientifique de référence sur la base des avis et recommandations qu'elle délivre aux pouvoirs publics et des travaux menés dans ses laboratoires. Pour répondre à l'attente de toutes les parties prenantes, ministères de tutelle, mais aussi société civile et élus sur des sujets de plus en plus complexes, l'Agence, outre la publication systématique de l'ensemble de ses travaux, vulgarise et valorise ses résultats d'expertise.

Ses priorités 2015 ont été de renforcer sa présence numérique et médiatique en rendant accessibles ses connaissances à travers ses sites internet ou lors de différents événements. L'année 2015 a été également marquée par l'accompagnement de l'extension des missions de l'Agence, en particulier dans le domaine des produits phytopharmaceutiques.

■ Accompagner les nouvelles missions liées au transfert des AMM Phytos

Dans le cadre de l'extension de ses missions dans le domaine de la gestion des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, l'Anses a lancé en 2015 la refonte du site auparavant géré par le ministère de l'Agriculture, E-Phy, qui fournit l'état des autorisations de mise sur le marché de ces produits. Les informations ayant fait l'objet d'une importante mise à jour, le nouveau site E-Phy a été lancé en février 2016. Il demandera un investissement particulier de suivi et de mise à jour pour répondre à l'attente de la société civile et des parties prenantes. Le nouveau site, plus ergonomique, a pour principal objectif la facilité d'accès et la fiabilité des données. Parallèlement, l'Agence a créé sur son site internet, un nouveau registre des décisions et des conclusions d'évaluation qui permettra d'accéder à un historique exhaustif et de proposer des fonctionnalités répondant aux attentes des parties prenantes intéressées.

■ Une Agence utile pour les consommateurs, les travailleurs et les professionnels

L'Agence a investi les médias sociaux avec son compte twitter (4 475 followers au 6 avril 2016), qu'elle nourrit de ses actualités, et l'ouverture d'un compte LinkedIn en janvier 2015. Par ailleurs, l'Agence s'appuie, selon la portée des sujets, sur des outils déjà existants, notamment destinés aux médias, et qui vont de la simple mise en ligne d'avis et de rapports à la confé-

rence de presse. Avec en moyenne un point d'actualité par semaine publié sur son site internet et une newsletter envoyée chaque mois à plus de 18 000 abonnés, l'Anses rend accessibles ses travaux au plus grand nombre. Par ailleurs, la rédaction de fiches de recommandations accessibles aux consommateurs a été lancée en 2015 (technologie 3D et vision, boissons énergisantes, régimes amaigrissants, cuisson au barbecue, alimentation des nourrissons, cueillette de champignons, fortes chaleurs...).

Pour les professionnels, depuis 2015, un espace dédié sur son site internet permet également à l'Anses de mettre à disposition des rédacteurs de guides de bonnes pratiques d'hygiène des fiches « outils » synthétiques et pédagogiques pour faciliter la rédaction des guides. En 2015, une nouvelle version de l'index des médicaments vétérinaires autorisés en France a également été proposée, destinée à faciliter l'accès aux informations réglementaires sur le médicament vétérinaire. Enfin, deux outils de hiérarchisation des maladies animales sont disponibles sur le site Internet de l'Agence depuis le mois de décembre.

Pour la communauté scientifique, l'Anses a mis en place des outils facilitant la lecture de ses magazines. Ainsi, le *Bulletin épidémiologique* et le *Bulletin de veille sanitaire* disposent chacun, depuis 2015, d'un site dédié. Ces outils permettent de donner de la visibilité à ces publications en proposant une lecture article par article, des actualités et l'accès aux archives.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2015: L'ANSES OUVRE LES PORTES DE SES LABORATOIRES!

Le Salon international de l'agriculture est un rendez-vous incontournable chaque année pour l'Anses, qui avait invité, pour cette édition 2015, le public à s'immerger dans le monde des experts scientifiques. Découvrir le cycle de l'eau, les risques microbiologiques dans l'alimentation ou encore comprendre le rôle des insectes dans l'environnement: autant d'ateliers à destination des familles pour appréhender la science au quotidien et faire le plein de recommandations de santé pour la vie de tous les jours.

28
COMMUNIQUÉS
ET 4 DOSSIERS
DE PRESSE

1 233
DEMANDES
PRESSE

9 130
CITATIONS
PRESSE

53
POINTS
D'ACTUALITÉ
PUBLIÉS SUR
LE SITE INTERNET

2
MILLIONS
DE VISITES
SUR LES SITES
INTERNET
DE L'AGENCE

79
DOCUMENTS
ÉDITÉS OU
PÉRIODIQUES
(bulletins, rapports
d'activité, rapports
scientifiques, etc.)

31
ÉVÉNEMENTS
SCIENTIFIQUES

46
DÉPLIANTS
OU FICHES
D'INFORMATION

Depuis 2015, le logo de l'Anses s'accompagne d'une signature « Connaitre, évaluer, protéger ».

- **Connaitre**, car la première responsabilité de l'Anses est de rassembler l'ensemble des connaissances scientifiques (veille, recherche bibliographique, contribution à la surveillance et aux dispositifs de vigilance) et de contribuer à les compléter (travaux de recherche et de référence, études et appels à projet de recherche).
- **Évaluer**, parce que le cœur de métier de l'Anses est l'évaluation de risque, mais aussi le pilotage de dispositifs d'analyse et la production de données épidémiologiques, au service des gestionnaires du risque, des parties prenantes et du grand public.
- **Protéger**, pour rappeler la finalité de l'action de l'Agence : la protection de la santé humaine, de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que de la santé des végétaux.

■ Pour mieux travailler ensemble

La lettre interne hebdomadaire *Anses hebdo*, et l'alimentation du site Intranet permettent une information régulière des agents. Différentes actions, comme des séminaires scientifiques internes, la journée scientifique des laboratoires, la Journée des doctorants ou des rencontres thématiques, dynamisent la transversalité et les échanges entre les scientifiques de l'Agence.

Par ailleurs, comme tous les deux ans, l'Agence a réuni, en mars 2015, ses deux cents managers. Un moment important pour **fixer les orientations** à mettre en œuvre dans les années à venir, **donner du sens** et de la cohérence aux actions et **renforcer le sentiment d'appartenance** à l'Agence dans sa diversité et sa globalité.



L'ANSES FÊTE SES CINQ ANS ET INAUGURE SON NOUVEAU SIÈGE

L'Anses a fêté en juillet 2015 ses cinq ans. La célébration de cet anniversaire a été l'occasion de revenir sur les événements qui ont fait de l'Anses la plus grande agence de sécurité sanitaire en Europe par son champ de compétences très transversal. Cet anniversaire coïncidait avec l'inauguration de son nouveau siège, en présence des ministres Marisol Touraine, en charge de la Santé, Stéphane Le Foll, en charge de l'Agriculture et de Martine Pinville, secrétaire d'État en charge de la Consommation.

■ Valoriser ses travaux par les événements

Prenant appui, chaque année, sur ses axes de travail prioritaires, l'Agence organise des rencontres scientifiques permettant la valorisation de ses travaux de recherche et d'expertise, ainsi que des workshops pour favoriser l'échange de connaissances dans le cadre de ses partenariats. Sa participation à des salons ou événements permet aussi à l'Agence de cibler son information pour des publics spécifiques ou de rendre accessible le produit de son expertise et de ses travaux, par un effort de vulgarisation, auprès du grand public.

En 2015, une trentaine d'événements ont été programmés tels que : des rencontres scientifiques, pour restituer les résultats du programme national de recherche Environnement-Santé-Travail, un colloque organisé avec la chaire Développement durable de Sciences Po sur les risques sanitaires, précaution et innovation, la participation à la Journée mondiale de la santé dédiée à la sécurité sanitaire des aliments avec l'OMS, un séminaire sur le diagnostic en santé végétale, un colloque annuel dédié à la santé des abeilles ou encore à l'antibiorésistance.

Comme chaque année, l'Agence était présente au Salon international de l'élevage, le Space, à Rennes et au Salon international de l'agriculture à Paris, avec un stand et un contenu orientés vers la transmission de recommandations sanitaires.

À noter également en 2015, des actions fédératrices pour valoriser les activités des laboratoires comme la Fête de la science, pour laquelle l'Anses ouvre les portes de ses laboratoires aux passionnés de science, ou la célébration d'anniversaires (laboratoire de Fougères, 40 ans en 2015) qui permet la valorisation de leurs travaux comme de leur ancrage dans leur territoire.

L'ANSES SUR LINKEDIN

2015 a été l'année d'ouverture de la page LinkedIn de l'Anses. La page permet de fédérer les agents et une communauté de personnes intéressées par les thématiques de la sécurité sanitaire. Les annonces d'actualités et de mises à jour sont régulières. La page compte, en 2015, plus de 2000 abonnés. <https://www.linkedin.com/company/french-agency-for-food-environmental-and-occupational-health-&safety-anse>



NOUER DES
PARTENARIATS
NATIONAUX
ET INTER-
NATIONAUX



L'enjeu d'une ouverture de l'Agence aux niveaux national et international est d'abord scientifique : il s'agit de s'inscrire pleinement dans la communauté scientifique pour intégrer le plus largement possible l'ensemble des données et connaissances disponibles. L'action et le positionnement de l'Agence aux niveaux national, européen et international concourent à son efficience dans la réalisation de ses missions de veille, d'expertise, de référence et de recherche, ainsi que dans ses capacités d'anticipation sur des risques émergents.

L'Anses intègre la dimension européenne et internationale dans l'ensemble de ses activités, en s'impliquant dans des réseaux de partenaires d'excellence et en établissant des coopérations privilégiées avec certains d'entre eux. Ainsi, plusieurs partenariats ont été signés en 2015 avec des organismes nationaux dans les domaines scientifique ou sanitaire. Le 26 février, Marc Mortureux, directeur général de l'Anses et Jean-Paul Dalies, président de Fredon France (Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles) ont signé une convention cadre dans l'objectif de renforcer les relations déjà existantes dans le domaine de la santé du végétal et des plantes invasives.

Ce même jour, l'Anses et l'Ineris ont signé, avec AgroParisTech, un accord de coopération sur la mise en place d'une nouvelle formation d'ingénieur. Dans ce cadre, les trois organismes formeront des ingénieurs capables d'appréhender les problématiques environnementales et sanitaires actuelles, dans une perspective d'évaluation et de gestion des risques liés à la présence de contaminants dans l'environnement. L'Anses et l'Ineris participeront ainsi avec AgroParisTech à la formation *via* des interventions ponctuelles de professionnels, des offres de stages et des projets. Cette formation a débuté dès la rentrée universitaire de septembre 2015.

Par ailleurs, le 4 mars, l'Agence et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ont signé une convention cadre pour renforcer les liens établis depuis plusieurs années, au service de l'évaluation et de la prévention des risques professionnels.

DÉVELOPPER LA RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES PRODUITS DE LA MER

À l'occasion de la Fête de la mer, l'Anses et le Conseil régional Nord-Pas de Calais ont signé, le 10 juillet, un protocole de coopération, en présence de Frédéric Cuvillier, ancien ministre, député-maire de Boulogne-sur-Mer, Pierre de Saintignon, 1^{er} vice-président du Conseil régional Nord-Pas de Calais, Olivier Barbarin, conseiller régional et Marc Mortureux, directeur général de l'Anses. L'objectif de ce protocole est de mettre en commun des moyens adaptés pour développer la recherche dans le domaine de la sécurité des aliments et la qualité des produits de la mer en région Nord-Pas de Calais, et pouvoir ainsi faire face de façon mieux outillée aux enjeux identifiés notamment en aquaculture.



■ Ancrage au sein de la communauté scientifique

Les partenariats scientifiques développés par les laboratoires de l'Agence visent l'élaboration de programmes de recherche pertinents sur la base de questions de recherche identifiées en **régions** (communautés d'universités et d'établissements ou Comue, pôle boulonnais sur la qualité des produits aquatiques, fondation Hippolia sur la santé des chevaux, zoopôle de Ploufragan, etc.) ou aux **niveaux national** (alliances Allenvi, Aviesan, Institut agronomique vétérinaire et forestier de France) et **européen** (Medvetnet, Covetlab, Anihwa, Eupresco, etc.).

Des relations privilégiées établies de longue date entre équipes de recherche, d'agences ou d'organismes nationaux ou européens (en santé animale, réseau CovetLab de cinq partenaires européens de l'Anses), avec l'Institut Pasteur, avec l'Inra et le Cirad, ont été dynamisées par de nombreux programmes sur des thématiques de recherche.

Le rapprochement de compétences complémentaires pour aborder toutes les dimensions de questions de recherche communes est par ailleurs encouragé à travers des partenariats publics / publics bilatéraux ou dans de grands consortiums de recherche au niveau régional (Inra-Anses autour de la caractérisation des insectes nuisibles de quarantaine à Montpellier, maladies infectieuses et zoonoses en Île-de-France), national (recherches sur la tuberculose bovine et la faune sauvage) ou européen (antibiorésistances, coronavirus, etc.).

Par ailleurs, pour favoriser le transfert des connaissances vers la recherche privée et les filières professionnelles, les scientifiques de l'Agence sont également membres de réseaux comme le Réseau français de santé animale, le Réseau français de santé végétale ou de réseaux mixtes technologiques avec les instituts techniques.

Des projets locaux de l'Agence s'inscrivent également dans plusieurs contrats de plans Etats-Région (CPER): Bretagne, Nord-Pas de Calais-Picardie, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.





L'ANSES, MEMBRE DES COMUE

L'Anses a choisi de participer à toutes les communautés d'universités et d'établissements (Comue) qui se mettent en place dans ses régions d'implantation lorsque des thématiques scientifiques portées par les membres entrent dans le champ du laboratoire concerné. Ainsi, l'Agence est membre fondateur dans la Comue Université Bretagne Loire, car l'Anses y rassemble 400 personnes sur cinq sites, membre associé dans la Comue Université Paris-Est, avec un rôle déjà très actif dans le pôle « santé société », et dans la Comue Université Lyon-Saint-Etienne.

AGRENIUM - INSTITUT AGRONOMIQUE, VÉTÉRINAIRE ET FORESTIER DE FRANCE (IAVFF)

L'Anses a rejoint le nouvel institut Agreenium - IAVFF, créé en octobre 2014, qui regroupe quatorze écoles publiques d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysage et quatre organismes de recherche (Inra, Irstea, Cirad et l'Anses). L'IAVFF doit permettre une mise en cohérence de l'ensemble du dispositif agronomique, vétérinaire et forestier français. L'objectif est d'assurer une meilleure coordination et des coopérations renforcées entre acteurs de la formation et de la recherche, afin de conforter l'excellence de la recherche française et de permettre de garantir un enseignement agronomique, vétérinaire et forestier de très haut niveau.



■ De nouveaux partenariats autour de la sécurité sanitaire des aliments

Dans le cadre de la visite officielle du Premier ministre, Manuel Valls, en Chine, Marc Mortureux, directeur général de l'Anses, a signé au mois de février, un accord de coopération avec son homologue chinois, le Centre national pour l'évaluation des risques sanitaires des aliments (CFSA). Les coopérations porteront prioritairement sur la formation d'experts et de techniciens aux méthodes d'analyse et de surveillance des aliments, tant dans le domaine microbiologique que chimique ; sur la comparaison des normes en vigueur en Europe et en Chine, dans le cadre de leur révision en cours par la CFSA ; et sur les méthodologies d'évaluation des risques.

Puis, au mois d'octobre, dans le cadre de la visite officielle au Japon du Premier ministre, Marc Mortureux et le Dr Hiroshi Satoh, président de la Commission pour la sécurité sanitaire de l'alimentation du Japon (FSCJ), ont signé un accord confirmant leur volonté de coopération dans le domaine de l'évaluation des risques liés à l'alimentation.

Un nouveau protocole d'accord entre l'Anses et l'Académie chinoise des sciences agricoles a également été signé courant novembre, dans l'objectif de renforcer les coopérations en matière de recherche et d'évaluation des risques.



COLLABORATION AVEC TAÏWAN POUR LUTTER CONTRE LA RAGE...

La collaboration qui lie l'Anses au Animal Health Research Institute de Taïpei (Taïwan) se poursuivra au moins jusque fin 2017. Cette collaboration avait été initiée dès l'automne 2013 par l'Anses à la suite de la découverte de cas de rage à Taïwan en juillet 2013 et au choix des autorités de ce pays de travailler avec l'Anses (laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy) sur les questions de passage de barrière d'espèces et de lutte contre la rage présente dans un nouveau réservoir sauvage: le blaireau-furet. La coopération porte sur des essais de protection de ces animaux par des vaccins oraux, des études de pathogénicité et aussi de l'expertise auprès des autorités pour la mise en place de méthodes de contrôle.

... ET AVEC LA THAÏLANDE POUR LE MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

En août, deux experts du Department of Livestock Development (DLD) du ministère de l'Agriculture et des coopératives thaïlandais ont été accueillis à l'ANMV pour se former à l'utilisation du spectromètre RAMAN dans le cadre de la détection des contrefaçons et à l'évaluation de la partie qualité du dossier d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en lien avec le contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires. En septembre, l'ANMV, accompagnée d'un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, s'est rendue à Bangkok pour notamment animer un séminaire sur le contrôle de l'usage des antibiotiques et sur l'antibiorésistance, ainsi que sur l'aliment médicamenteux et son contrôle. Cette visite a été l'occasion de la signature d'un protocole d'entente, officialisant les relations entre les deux entités.

■ L'Organisation mondiale de la santé, partenaire incontournable

Les relations entre l'Anses et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) couvrent de nombreux domaines de compétence de l'Agence et impliquent tant les laboratoires que les directions d'évaluation des risques. La Journée mondiale de la santé, organisée tous les ans en avril par l'OMS, était en 2015 consacrée à la sécurité sanitaire des aliments avec pour slogan « De la ferme à l'assiette, vous avez tous un rôle à jouer ». L'Anses a participé, aux côtés des hauts représentants de l'OIE, de la FAO et des ministères en charge de la Santé et de l'Agriculture à l'accueil, en France, le 7 avril 2015, de la directrice générale de l'OMS, le Dr Margaret Chan.

VOS ALIMENTS SONT-ILS VRAIMENT SÛRS ?



De la ferme à l'assiette,
vous avez tous un rôle à jouer

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ 2015
#safefood | www.who.int/whd/food-safety



Le 7 avril avait lieu la Journée mondiale de la santé, organisée par l'OMS et dédiée à la sécurité sanitaire des aliments, un sujet prioritaire de l'Anses. L'Agence a profité de cette journée pour rappeler les gestes simples à mettre en œuvre dans la cuisine afin d'éviter les intoxications alimentaires. À travers son site internet, sur les médias sociaux et dans les médias, elle a diffusé, tout au long de la journée, ses recommandations pour bien ranger son réfrigérateur, préparer et conserver les biberons des nourrissons dans les meilleures conditions, ou encore pour profiter du barbecue en toute sécurité.

En tant que centre collaborateur de l'OMS sur les zoonoses (recherche et gestion), le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy a poursuivi ses activités d'expertise, notamment sur la rage et l'échinococcose.

En février, l'Anses a également accueilli la réunion du groupe de travail international de l'OMS chargé de proposer des lignes directrices sur les nanomatériaux et la santé des travailleurs.

En tant que membre du nouveau réseau de l'OMS sur l'évaluation des risques des substances chimiques, réseau dont l'Anses avait accueilli la première réunion en octobre 2014, des scientifiques de l'Anses participent, notamment, à des travaux sur l'évaluation des risques dus aux expositions combinées à de multiples substances chimiques, ou encore sur la mise en œuvre de revues systématiques.

À l'initiative de l'Anses, une rencontre a eu lieu en décembre avec le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS-Europe, afin d'échanger sur les priorités respectives et les perspectives de collaboration dans les domaines santé-environnement et santé-travail.



Le 18 novembre, dans le cadre de sa visite officielle en France, le Président de Mongolie, M. Tsakhiaglyn Elbegdorj, s'est rendu à Maisons-Alfort pour une visite de l'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) et de l'Anses. À cette occasion, il a pu découvrir l'Anses et la plateforme nationale technologique IdentyPath du laboratoire de sécurité des aliments, dédiée à la vigilance vis-à-vis des micro-organismes pathogènes responsables de toxi-infections alimentaires ou impliqués en santé animale ou végétale. Sa visite a également permis au Président M. Tsakhiaglyn Elbegdorj d'échanger avec l'ENVA, l'Anses, le Laboratoire national de contrôle des reproducteurs (LNCR) et l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination animale (Allice).



RESSOURCES



De par sa mission d'appui scientifique et technique aux pouvoirs publics, l'Agence a besoin d'acquérir et de maintenir des compétences et équipements scientifiques de référence de très haut niveau dans ses différents domaines de compétences. Cela implique une politique des ressources humaines dynamique, avec un effort de formation continue important et des possibilités attractives de mobilité interne pour favoriser les transversalités entre entités de l'Agence. Cela nécessite également des moyens d'investissement importants, pour moderniser les installations, renouveler les équipements et améliorer sans cesse la performance des systèmes d'information.

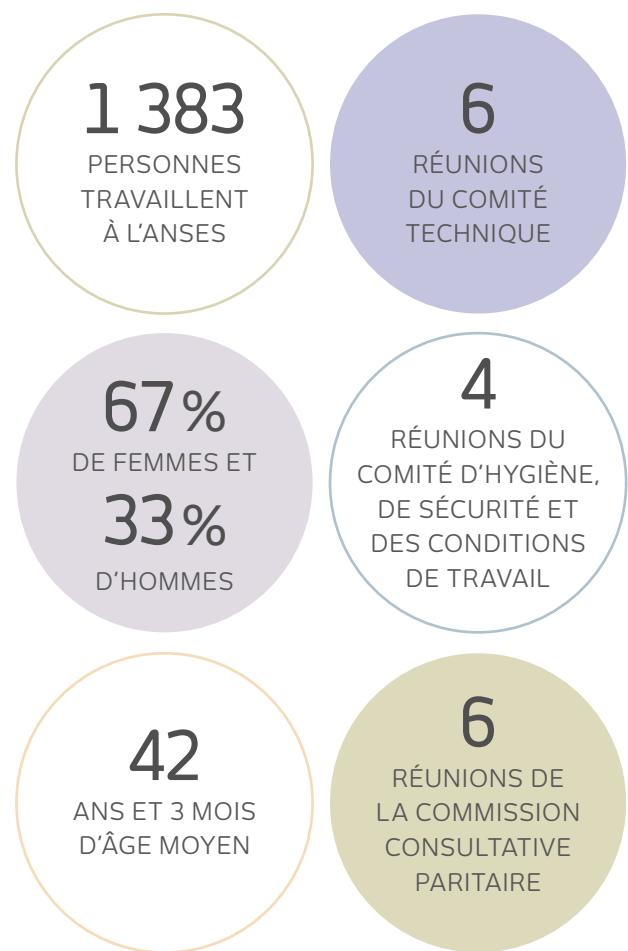
Cette exigence doit s'inscrire dans une trajectoire marquée par des contraintes budgétaires, qui a mené l'Agence à réaliser de gros efforts d'optimisation des processus internes et de gestion des effectifs. L'Agence a ainsi vu, depuis sa création, son budget de fonctionnement réduit de 10 %. L'optimisation des processus et ressources internes, ainsi que la dynamique des financements sur convention de recherche et le développement des partenariats ont néanmoins permis de limiter les effets de ces contraintes.

■ **Une politique des ressources humaines dynamique, en réponse aux exigences des nouvelles missions de l'Anses**

Dans le contexte d'efficience de gestion de l'effectif global depuis plusieurs années, l'Agence continue à s'appuyer sur sa politique volontariste en matière de mobilité interne : 72 agents ont ainsi bénéficié de ce dispositif en 2015. Ainsi, 69 % des postes en CDI sont pourvus par ce biais.

Une cartographie des métiers a été initiée depuis 2013. Les postes et les compétences clés ont été définis pour l'ensemble des directions du siège, puis la démarche a été déployée aux laboratoires, pour notamment mettre en place une politique RH appropriée pour l'exercice et l'évaluation des activités scientifiques. Fin 2015, 43 métiers sont identifiés et 1 246 fiches de poste sont établies. En lien étroit avec la formation, elle permet d'accompagner les agents dans l'évolution de leur métier et dans la gestion de leur parcours professionnel.

Afin d'assurer ses nouvelles missions et pour garantir une indépendance entre les activités d'évaluation et de gestion des autorisations de mise sur le marché, la direction des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et matières fertilisantes a été créée le 1^{er} juillet.





Le dialogue social, caractérisé par sa qualité et sa richesse, s'est poursuivi en 2015. En fin d'année, chaque entité a été dotée d'un document unique d'évaluation des risques professionnels avec un focus particulier sur les risques chimiques et les risques psychosociaux. Cette démarche a permis à l'Agence de présenter au comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail un document unique national sur la base duquel un plan d'actions nationales a été défini.

■ La poursuite des efforts d'optimisation des ressources

Le changement de périmètre de compétences de l'Agence (transfert des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, installation d'un dispositif de phytopharmacovigilance) et la première année complète de fonctionnement du nouveau siège, qui regroupe désormais l'ensemble des équipes de Maisons-Alfort, ont eu un fort impact sur l'exécution du budget 2015. De plus, cette dernière année avant le passage en gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) a induit des anticipations comptables et budgétaires qui se sont traduites dans les équilibres financiers.

L'impact des nouvelles missions sur les recettes

L'exécution du budget 2015 fait apparaître un résultat excédentaire, tant du fait de la poursuite des efforts d'optimisation interne de l'Agence que de l'accroissement de ses missions. La situation financière de l'Anses est saine avec un fonds de roulement de 28,6 M€ qui permet de faire face aux besoins d'investis-

sement à venir et au traitement des dossiers déposés dans le champ des produits réglementés.

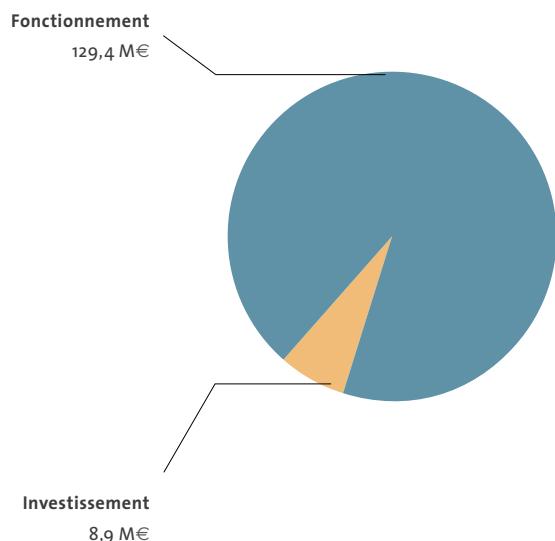
Les recettes s'établissent à 142 M€ soit une augmentation de 7,5 M€ par rapport à 2014. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre de dossiers biocides et médicaments vétérinaires déposés auprès de l'Agence et à une activité soutenue en matière de conventions. Elle a également pour cause une évolution technique comptable.

La réalisation des dépenses de fonctionnement s'élève à 129,4 M€, contre 134,2 M€ initialement prévus. Si l'on intègre l'exécution début 2016 des dépenses relatives à la phytopharmacovigilance, le taux global d'exécution budgétaire ressort à 97,5 %.

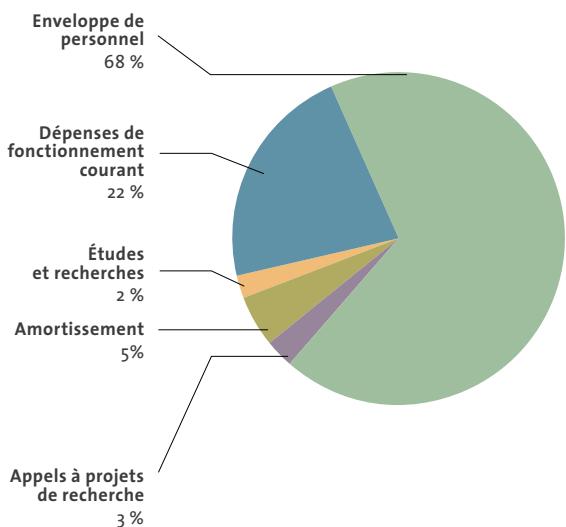
L'exécution 2015 se caractérise par une consommation intégrale de l'enveloppe de personnel et des efforts en matière de fonctionnement courant qui sont en recul par rapport à 2014 de 1,8 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2015 à 8,9 M€, soit une exécution intégrale des crédits ouverts en 2015. Les travaux immobiliers sur des opérations inscrites dans la programmation pluriannuelle de l'Anses, ainsi que des travaux courants d'hygiène et sécurité, se sont élevés à 3,76 M€. Les réalisations en matière de matériels scientifiques ont atteint 1,5 M€. Des investissements informatiques ont été réalisés à hauteur de 2,5 M€.

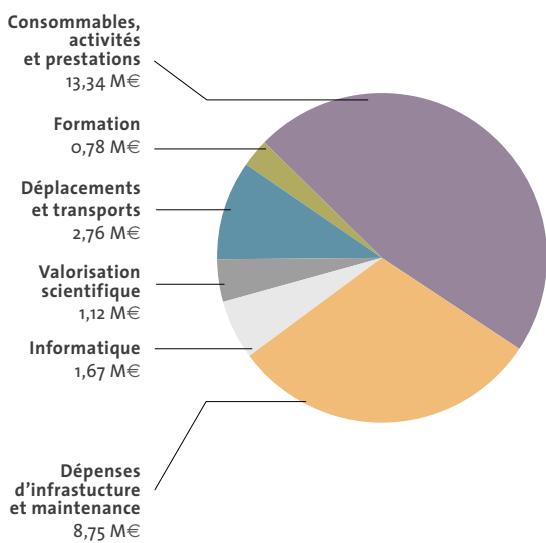
VOLUME TOTAL DE DÉPENSES EXÉCUTÉES 138,3 M€



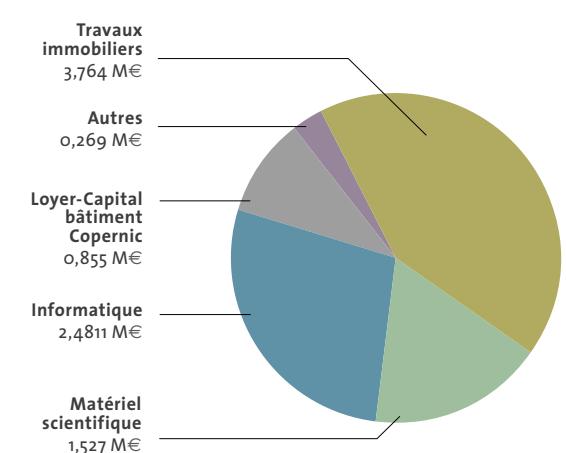
RÉPARTITION 2015 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 129,4 M€



DÉTAIL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT 28,4 M€



RÉALISATION 2015 (8,9 M€) EN INVESTISSEMENT



■ Systèmes d'information

Les projets informatiques réalisés en 2015 s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2014-2017 qui définit les trois domaines applicatifs prioritaires : la gestion des autorisations de mise sur le marché (AMM), les dispositifs de surveillance et de vigilance, et la refonte d'outils de gestion.

Le transfert à l'Anses de la gestion des AMM des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture, et de leurs adjuvants, a nécessité une mobilisation importante et des investissements significatifs pour coordonner plusieurs chantiers informatiques, incluant une évolution majeure de l'application de gestion des AMM, la mise en ligne d'un nouveau site internet E-phy et la vérification de la complétude des données transmises par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt lors du transfert des activités.

Dans le domaine de l'épidémo-surveillance, l'utilisation d'un socle technologique commun permet d'accompagner des besoins nouveaux :

- une plateforme d'échanges avec l'EFSA permet de transférer directement les données d'analyses, grâce à la gestion et la mise en cohérence de plusieurs référentiels ;
- le développement d'une application, qui sera mise en production en début d'année 2016, pour la saisie et l'échange des alertes au sein du Réseau national d'observations épidémiologiques en aviculture (RNOEA).

Les infrastructures de réseau intra-agence (WAN) et liaisons internet ont été totalement renouvelées et redimensionnées en 2015 à l'occasion du changement d'opérateur télécom et offrent, pour un coût identique, des débits plus importants pour accompagner les équipes scientifiques des différents sites de l'Anses qui ont de plus en plus besoin d'échanger et de recevoir de gros volumes de données par le réseau, soit au sein des plateformes de l'Anses, soit avec des organismes extérieurs.

■ Opérations techniques et immobilières

L'installation dans le nouveau siège de l'Agence en novembre 2014 a permis le regroupement, sur un même site, de l'ensemble des activités de l'Anses basées à Maisons-Alfort, ainsi que l'intégration de la nouvelle équipe chargée des activités de délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Il facilite également l'accueil des collectifs d'experts et l'organisation d'événements par les laboratoires et directions d'évaluation de l'Agence.

À Maisons-Alfort, les travaux de construction de la plateforme d'infectiologie ICube - deux laboratoires confinés de niveau 3 pour le laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort sur une surface de 600 m² - se sont poursuivis en 2015. Le bâtiment verra sa mise en activité à l'été 2016 après les installations des nouveaux équipements scientifiques et les étapes de qualification du confinement des laboratoires.

Les principales autres opérations livrées en 2015 concernent :

- la première phase de l'extension de l'unité de quarantaine du laboratoire de la santé des végétaux à Clermont-Ferrand, avec la construction de bureaux ;
- la construction d'un local d'ensachage d'aliments pour animaux exempts d'organismes pathogènes spécifiques pour le laboratoire de Ploufragan-Plouzané.

Trois opérations majeures ont été lancées en 2015 :

- l'extension du site de Boulogne-sur-Mer, grâce à un financement de la région Nord-Pas de Calais : 400 m², trois nouveaux laboratoires, pour accueillir une équipe de l'université du littoral Côte d'Opale (ULCO). Les travaux débuteront en 2016 sur la base de l'avant-projet définitif remis en 2015 par l'architecte maître d'œuvre ;
- la construction du nouveau bâtiment de l'ANMV sur le site de Javené-Fougères (1100 m², 90 postes de travail) ;
- la restructuration d'un bâtiment du laboratoire de sécurité des aliments à Maisons-Alfort, pour accompagner l'évolution et la recherche de rationalisation de ses activités. Les travaux s'étaleront sur 2016-2017 et concernent un tiers du bâtiment (1 000 m² sur les trois niveaux).

LE BÂTIMENT COPERNIC: DE NOUVELLES FACILITÉS POUR ACCUEILLIR LES ACTIVITÉS D'EXPERTISE COLLECTIVE ET LES ÉVÉNEMENTS





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Anses est composé, outre du président et des représentants du personnel, de cinq collèges associant des représentants de l'État, des acteurs du monde associatif, professionnel et syndical, et des élus.

Il vote les orientations générales de l'Agence, et notamment sa stratégie pluriannuelle, son programme de travail annuel et son contrat de performance conclu avec l'État. Il délibère sur l'organisation générale de l'Agence, notamment la création de Comités d'experts spécialisés, l'établissement de conventions avec des organismes extérieurs et intervient dans la fixation des règles de déontologie.

PRÉSIDENT

M. le professeur Didier Houssin

VICE-PRÉSIDENT

M. Pierre-Yves Montélon

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- Le directeur général de la santé
- Le directeur général de la prévention des risques
- Le directeur général du travail
- Le directeur général de l'alimentation
- La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Le directeur du budget
- Le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Le directeur général des entreprises



REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

■ REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Titulaire → **M^{me} José Cambou**, France nature environnement
Suppléant → **M. Pierre Benoît**, France nature environnement

- Titulaire → **M. Jacky Bonnemains**, Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois
Suppléante → **M^{me} Charlotte Nithart**, Association de protection de l'Homme et de l'environnement Robin des Bois

■ REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

- Titulaire → **M^{me} Célia Potdevin**, Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie

- Suppléante → **M^{me} Florence Durbecq**, Association Force ouvrière consommateurs

- Titulaire → **M. Hubert Vermeersch**, Confédération nationale des associations familiales catholiques

- Suppléant → **M. Claude Amselle**, Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT)

■ REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS AYANT UNE ACTIVITÉ DANS LE DOMAINÉ DE LA QUALITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA PRISE EN CHARGE DES MALADES

- Titulaire → **M^{me} Christiane Basset**, Union nationale des associations familiales
Suppléante → **M^{me} Madeleine Madoré**, Association Le Lien



■ REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE MALADIES PROFESSIONNELLES REPRÉSENTÉES AU SEIN DU FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE

- Titulaire → **M. François Martin**, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
Suppléante → **M^{me} Michèle Chataigner**, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
- Titulaire → **M. François Desriaux**, Association nationale de défense des victimes de l'amiante
Suppléant → **M. Michel Parigot**, Association nationale de défense des victimes de l'amiante

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES



- Titulaire → **M^{me} Christiane Lambert**, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
Suppléant → **M. Louis Cayeux**, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- Titulaire → **M. Gérard Boivin**, Association nationale des industries alimentaires
Suppléant → **M. Hervé Laforgue**, Association nationale des industries alimentaires
- Titulaire → **M. Hervé Gomichon**, Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
Suppléante → **M^{me} Isabelle Bricard**, Confédération générale de l'alimentation en détail
- Titulaire → **M. Jean-Louis Hunault**, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif
Suppléant → **M. Jacques Bonin**, Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif
- Titulaire → **M. Philippe Prudhon**, Union des industries chimiques
Suppléante → **M^{me} Eugénia Pommaret**, Union des industries de la protection des plantes
- Titulaire → **M. Jean-François Loret**, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau
Suppléante → **M^{me} Yannick Beneba**, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS ET DES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS



■ REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS

- Titulaire → **M. Alain Delaunay**, Confédération générale du travail
Suppléante → **M^{me} Hélène Courtin**, Confédération générale du travail
- Titulaire → **Mme Edwina Lamoureux**, Confédération française démocratique du travail
Suppléant → **M. Alain Havet**, Confédération française démocratique du travail
- Titulaire → **M. Jean Paoli**, Confédération générale du travail-Force ouvrière
Suppléant → **M. Bertrand Neyrand**, Confédération générale du travail-Force ouvrière

Titulaire → **M. Bernard Salengro**, Confédération française de l'encadrement-CGC
 Suppléante → **M^{me} Danielle Poussiére**, Confédération française de l'encadrement-CGC

Titulaire → **M. Pierre-Yves Montéléon**, Confédération française des travailleurs chrétiens
 Suppléant → **M. Didier Noël**, Confédération française des travailleurs chrétiens

■ REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS

Titulaire → **M. Frank Garnier**, Mouvement des entreprises de France
 Suppléant → **M. Cyril Gallet**, Mouvement des entreprises de France

Titulaire → **M. Pierre Thillaud**, Confédération générale des petites et moyennes entreprises
 Suppléant → **M. Philippe Chognard**, Confédération générale des petites et moyennes entreprises

Titulaire → **M^{me} Sandrine Bize**, Union professionnelle artisanale
 Suppléante → **M^{me} Anne Novak-André**, Union professionnelle artisanale

■ ÉLUS

Titulaire → **N...**, représentant de l'Association des maires de France
 Suppléant → **N...**, représentant de l'Association des maires de France

Titulaire → **N...**, représentant de l'Assemblée des départements de France
 Suppléant → **M. Michel Habig**, représentant de l'Assemblée des départements de France,
 vice-président du conseil général du Haut-Rhin

■ PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Titulaire → **M. Christophe Brard**, docteur vétérinaire, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires
 Suppléante → **M^{me} Dona Sauvage**, docteur vétérinaire, secrétaire générale du Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires.

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

Titulaire → **M^{me} Jocelyne Taché**
 Suppléante → **M^{me} Corinne Sévin**

Titulaire → **M^{me} Chantal Gaudiche**
 Suppléante → **M^{me} Sabine Herbin**

Titulaire → **M. Michel Laurentie**
 Suppléante → **M^{me} Anne Brisabois**.

GLOSSAIRE

AMM: autorisation de mise sur le marché

ANMV: Agence nationale du médicament vétérinaire

BfR: Bundesinstitut für Risikobewertung / Institut fédéral allemand d'évaluation des risques

CAAS: Académie chinoise des sciences agricoles

CAHEC: Centre chinois d'épidémiologie et de santé animal

CES: Comité d'experts spécialisé

CFSA: China National Center for food safety risk assessment / Centre national pour l'évaluation des risques sanitaires des aliments (Chine)

CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DPI: déclaration publique d'intérêts

ECHA: European Chemicals Agency, Agence européenne des produits chimiques

EDCH: Eau destinée à la consommation humaine

EFSA: European Food Safety Authority, Autorité européenne de sécurité des aliments

EMA: European Medicines Agency, Agence européenne du médicament

ENVA: École nationale vétérinaire d'Alfort

FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FSCJ: Commission pour la sécurité sanitaire de l'alimentation du Japon

GT: Groupe de travail

IAVFF: Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France

Inra: Institut national de la recherche agronomique

InVS: Institut national de veille sanitaire

IVDC: Institut de contrôle du médicament vétérinaire de la République populaire de Chine

LNR: Laboratoire national de référence

LRUE: laboratoire de référence de l'Union européenne

MFSC: matières fertilisantes et supports de culture

OIE: Organisation mondiale de la santé animale

OMS: Organisation mondiale de la santé

PNREST: Programme national de recherche en environnement santé-travail

REACH: Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les règles applicables à ces substances

RIVM: Institut national de santé publique et de l'environnement des Pays-Bas

UE: Union européenne

Rédaction: Anses

Conception et réalisation: Parimage

Crédits photos: Fabrice Coutureau, Bertrand Holsnyder, Yvan Lastes, Guillaume de Roquemaurel, Anses, Parimage, Fotolia

Imprimé par: Bialec sur papier issu de forêts gérées durablement  **IMPRIM'VERT®**

©Anses Édition: mai 2016 - ISSN 2257-1019 - Dépôt légal : mai 2016



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
14 rue Pierre et Marie Curie
F94701 Maisons-Alfort cedex
www.anses.fr
 @Anses_fr